

Jacques Godbout et Guy Crevier



La Presse

cyberpresse.ca

MONTRÉAL EXPOS 4 3
Baseball, Page S7

Un coup de pouce
aux biographes
Cahier Arts + Spectacles, page C1

Villeneuve en reste
au départ manuel
Cahier Sports, page S5



MONTRÉAL | VENDREDI 27 AVRIL 2001 | LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE | 117^e ANNÉE > NO 184 > 64 PAGES > 6 CAHIERS | 60 ¢ TAXES EN SUS | EST ET NORD-OUEST DU QUÉBEC > HULL-OTTAWA > 70¢ | FLORIDE 1,75 \$ U.S.



YVES BOISVERT

Quel nom pour la Rive-Sud?

La Presse attend vos suggestions...

Il y a des gens tellement snobs sur la Rive-Sud que pour ne pas habiter une ville qui s'appellerait « Longueuil », ils iraient jusqu'à la baptiser « Viger-sur-Rive ».

Eh oui! on n'osera jamais vous le dire, mais dans les « S », à Brosard (les rues y sont classées alphabétiquement selon la hiérarchie sociale), dans le Vieux Saint-Lambert, à Saint-Bruno en haut, et à Boucherville en bas, un certain nombre de personnes font une maladie à l'idée de demeurer à « Longueuil ». Allez savoir pourquoi, Longueuil est pour eux synonyme de mauvais goût et on ne s'y aventure que pour accoucher, jouer au golf, plaider une cause au palais de justice ou acheter des fleurs.

Certains d'entre eux seraient donc prêts à se ridiculiser pour éviter de devenir Longueuillois. Viger-sur-Rive!

Pourquoi Viger? Pas pour imiter Viger, le village de 87 habitants du midi de la France. Mais en l'honneur de Bonaventure Viger, un patriote acquitté de meurtre qui s'est recyclé dans le fromage au lait cru après sa libération. Tout ce qu'il faut pour être un héros national, quoi. Né à Boucherville en 1804, mort à Beloeil en 1877.

Parlant de fromage, n'oublions pas que c'est la ministre Louise Harel qui tranchera. Comme si le nom avait été fabriqué pour un « focus group » souverainiste, en plus de la composante patriotique, on a plaqué une manière française: « sur Rive ». Quelle rive? La Sud, bien sûr. Des 36 000 villes et villages de France, aucun pourtant n'est « sur rive ». Sur Seine, sur Saône, sur mer si vous voulez, mais pas sur « rive ».

Soyons honnête, malgré le fleuve, on est ici beaucoup plus « sur talus » que sur quoi que ce soit d'autre. Mais Viger-sur-Tourbe, Haie-la-Tondue, je vous l'accorde, laissent à désirer.

Voir NOM en A2

L'ANCIEN FORUM RENAÎT



La firme Canderel a inauguré hier son nouveau complexe cinématographique dans l'ancien domicile du Canadien, à l'angle des rues Sainte-Catherine et Atwater. Le complexe comprend 22 salles de cinéma pouvant accueillir 4300 personnes. Des commerces et divers éléments de divertissement complètent les lieux. L'héritage du Forum est rappelé avec une réplique du cercle de mise en jeu, ainsi que par la présence de sièges de l'ancien temple du hockey montréalais. On y ajoutera aussi bientôt une statue du célèbre Maurice Richard. À lire en page C1.

LE PQ MAL EN POINT

Landry repousse les partielles à l'automne

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Devant la dégelée encaissée par le PQ dans Mercier, une campagne de financement en panne et un effectif exsangue, Bernard Landry a décidé de laisser passer l'été avant de déclencher les élections complémentaires dans Labelle, Lavolette et Jonquière.

Et, à ce moment, un autre comté sera vacant, celui de L'Assomption, destiné au ministre sans siège, Richard Legendre.

Selon les informations réunies par La Presse, le premier ministre Landry a pris, dans les dernières heures, la décision de repousser à la fin septembre ou au début octobre le rendez-vous électoral dans les trois circonscriptions laissées vacantes le 8 mars par Lucien Bouchard (Jonquière), Jacques Léonard (Labelle) et Jean-Pierre Jolivet (Lavolette). Le premier ministre a jusqu'au 8 septembre pour annoncer la date de ces élections complémentaires.

Entre-temps, le nouveau directeur du PQ, Raymond Bréard, a le mandat explicite de tout mettre en place pour permettre à M. Landry de déclencher des élections générales dès septembre, s'il juge le moment opportun.

Si, comme c'est encore le plus probable, M. Landry opte pour des partielles dans les trois comtés vacants actuellement, le PQ compte présenter des candidats bien implantés dans leur localité. On croit même que les assemblées d'investiture ne seront pas nécessaires. Les délais étaient trop serrés pour fixer des assemblées d'investiture à temps pour la tenue d'un scrutin le 18 juin. Pour tenir des partielles en juin, le PQ aurait dû suspendre ses règlements qui prévoient qu'une assemblée doit être convoquée 45 jours avant d'être tenue.

Mais ce problème technique n'est qu'un élément de réponse. Bien des voyants rouges sont allumés sur le tableau de bord du président du Parti québécois, qui présente ce soir son nouveau directeur général aux membres du bureau du parti.

En reportant les partielles, Bernard Landry décide aussi d'attendre le départ prochain de Jean-Claude Saint-André, dans L'Assomption. M. Saint-André voulait, dit-on, attendre le cinquième anniversaire de son élection, le 10 juin prochain, avant d'annoncer son départ.

Voir LANDRY en A2

AUJOURD'HUI DANS LA PRESSE

Arts et spectacles	C1-C8	Loteries	A2, A7
- télévision	C4	Monde	A9, A12
Bandes dessinées	E3	Mots croisés	E3, S10
Bridge	E8	Mot mystère	E3
Décès	E6	Petites annonces	E4
Économie	D1-D11	- immobilier	E4, E5
Éditorial	A10	- marchandises	E5
Étes-vous observateur?	E4	- emploi	E5, E7
Feuilleton	E3	- automobile	E7, E8
Forum	A11	- affaires	D4
Horoscope		Politique	A6, A7

MÉTÉO

Ciel variable
Maximum 14 > minimum 0



6 21924 98765 1

Voir S16

Les femmes vivent plus longtemps que les hommes

Même si elles sont plus stressées et plus malades

ALEXANDRE SIROIS

LES FEMMES sont plus souvent touchées par la maladie et sont plus stressées que les hommes. Pourtant, elles vivent plus longtemps. Le plus récent rapport annuel de Statistique Canada sur la santé des Canadiens met ce paradoxe en relief.

L'étude publiée hier met l'accent sur les différences entre hommes et femmes en ce qui concerne leur état de santé, mais aussi leurs attitudes et comportements à l'égard de la santé.

Les résultats du rapport pourraient influencer les politiques de

santé publique au pays, soulignent ses auteurs.

« Les femmes souffrent d'un plus grand nombre de maladies, connaissent un plus grand nombre d'années d'incapacité et subissent plus de stress que les hommes, mais elles vivent plus longtemps. Même en cas de maladie mortelle, les femmes semblent résister plus longtemps que les hommes », lit-on dans l'étude, réalisée à partir de données obtenues pour la plupart en 1998-1999.

Voir FEMMES en A2

Singh reste en prison

PAUL ROY

QUÉBEC — En sortant du palais de justice de Québec hier midi, William Sloan a lancé: « Je crois que nous avons un prisonnier politique au Canada. »

Ce prisonnier, selon M^{re} Sloan, président de la section canadienne de l'Association américaine des juristes, c'est Jaggi Singh. L'écrivain et militant de Montréal a été arrêté vendredi dernier à Québec lors des manifestations entourant le Sommet des Amériques.

Hier, le juge Yvon Mercier, de la Cour du Québec, a ordonné la poursuite de sa détention, rejetant sa demande de remise en libération conditionnelle. Singh, qui est incarcéré depuis une semaine, connaîtra jeudi prochain la date de son enquête préliminaire.

Il est accusé d'avoir eu une arme

dans un dessein dangereux et d'avoir pris part à une émeute. L'arme en question, c'est une catapulte dont se sont servis des manifestants pour lancer des oursins de peluche et des confettis, par dérision. Singh et des témoins ont affirmé qu'il n'avait rien eu à voir avec cet engin et qu'il ne s'en était même pas approché.

Dans la mouvance antimondialisation, Singh, 29 ans et originaire de Toronto, est devenu une vedette ces dernières années. Arrêté lors du désormais célèbre sommet de l'APEC, en 1997, à Vancouver; arrêté lors de l'Opération SALAMI (contre l'accord multilatéral sur les investissements), en 1998, à Montréal; arrêté lors du sommet du G20, en 1999, à Montréal...

Voir PRISON en A2

HONNÊTEMENT THÉODORE. LA SIMPLE IDÉE DE NAVIGUER SUR INTERNET ME DONNE LE MAL DE MER.

PAS ÉTONNANT. MON CHER GONZAGUE! VOTRE RÉSEAU EST AUSSI LENT QUE VOTRE CAPACITÉ À VOUS ADAPTER À LA NOUVEAUTÉ.

Réseaux de données à haute vitesse de prochaine génération, services téléphoniques locaux et interurbains incluant la messagerie unifiée, applications Internet. Groupe Télécom, branché sur les télécommunications d'affaires des PME.

www.gt.ca • 1 877 484-5101

groupe télécom
GARDER CONTACT™

DEMAIN DANS LA PRESSE

Golf 2001

Oubliez les carreaux cet été: le golfeur et sa fiancée qui se veulent « tendance » se vêtiront de couleurs douces et de gros imprimés hawaïens. Ce n'est là que l'un des nombreux sujets d'articles du guide Golf 2001 de *La Presse*, qui sera encarté demain dans votre quotidien. On y trouve aussi le répertoire des terrains de la grande région de Montréal et e calendrier complet des tournois professionnels.



LOTÉRIES

LA QUOTIDIENNE > À trois chiffres: 7-1-6 > À quatre chiffres: 6-7-7-0

POUR NOUS JOINDRE

La Presse 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9
www.cyberpresse.ca

RÉDACTION (514) 285-7070

Nouvelles générales
general@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

Éditorial, Forum
edito@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4816

Actuel
actuel@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

Auto, Mon toit, Santé Voyages
aso@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6972

Quoi faire aujourd'hui
quoifaire@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

Arts, Spectacles, Cinéma, Livres
arts@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4814

Économie
econo@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4809

Sports
sports@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 350-4854

Têtes d'affiche
denis.lavoie@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

RENSEIGNEMENTS (514) 285-7272
PROMOTION (514) 285-7100
COMPTABILITÉ (514) 285-6892
RECOURS (514) 285-6900

PUBLICITÉ

Les petites annonces: (514) 285-7111
Télécopieur: (514) 848-6287
Lundi au vendredi: 8 h 00 à 17 h 30
Décès et remerciements: (514) 285-6816
Lundi au vendredi: 8 h 30 à 17 h 30
Détailants: (514) 285-6931
National et Télé-Plus: (514) 285-7306
Carrières et professions, Nominations: (514) 285-7320

ABONNEMENT (514) 285-6911
abonnement@lapresse.ca
Par télécopieur: (514) 285-7039
Lundi au vendredi: 6 h 30 à 17 h 30
Samedi: 7 h à midi / Dimanche: 7 h à 11 h

Envois de publication canadienne
Contrat de vente numéro 0531650 Port de retour garanti.
(USPS03692) Champlain N. Y. 12199-1518

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés.

SUITES DE LA UNE

LANDRY

Suite de la page A1

En reportant tout à septembre, le président du PQ réduit la pression pour trouver un comité à sa vedette, Richard Legendre.

Le plus déçu par cette décision pour L'Assomption sera Richard Legendre, devenu ministre le 8 mars. Le salaire d'un ministre est normalement de 125 000 \$ provenant de deux sources: l'indemnité de base de 71 000 \$ et la prime de ministre de 54 000 \$. N'étant pas député, M. Legendre n'a droit qu'à la partie « ministre » de son salaire, et ne trouve pas drôle du tout la situation, indique-t-on dans les coulisses.

M. Landry fera aussi entrer par la grande porte le mois prochain un conseiller de longue date. Jean-Yves Duthel, porte-parole de la SGF, sera nommé « adjoint » au secrétaire général du gouvernement, Jean Saint-Gelais. Attaché politique de Bernard Landry dans le premier mandat péquiste, M. Duthel, fonctionnaire « politique » à contrat, aura la responsabilité de coordonner toutes les communications gouvernementales.

Le PQ a aussi des problèmes d'effectif. Le nombre des membres est traditionnellement bas au printemps et la campagne de finance-

ment sert justement à faire renouveler les membres dont la carte est échu depuis moins d'un an. Mais le niveau actuel de 50 000 membres reste inquiétant pour la permanence du parti. Il faut remonter à l'époque de Pierre Marc Johnson, en 1987, pour trouver un nombre de membres peu élevé.

De plus, la campagne de financement éprouve des ratés. On avait fixé l'objectif à 2,5 millions de dollars au conseil national au début mars, mais on n'a pas atteint la moitié de la cible. Même cet objectif était inférieur aux 2,9 millions amassés l'année précédente. Le fait

que le responsable de la campagne, Rémy Trudel, soit accaparé par ses nouvelles fonctions à la Santé n'aide en rien, mais c'est surtout l'absence d'un directeur général pendant un mois qui a fait piétiner l'opération.

Officiellement, la permanence souligne que les campagnes de financement du Bloc québécois pour les élections de l'automne dernier ont pompé l'énergie et l'argent des militants. Mais, selon certains élus, « les militants sont insatisfaits, désabusés, personne ne sent que le grand soir s'en vient », résume-t-on.



PHOTO La Presse

Sophie Cousineau

Le monde des affaires

Une nouvelle chronique dans *La Presse*

SAMEDI, *La Presse* offrira une nouvelle chronique à ses lecteurs.

Sophie Cousineau, diplômée en journalisme de l'Université de l'Illinois et en sciences économiques de McGill, signera une nouvelle chronique sur le monde des affaires. Elle nous parlera de entreprises, de leur fonctionnement, de leurs stratégies et des personnes qui les dirigent.

Sophie Cousineau connaît bien le milieu des affaires. Elle nous expliquera le contexte dans lequel les entreprises évoluent. Déjà Claude Picher signe des chroniques sur la vie économique et Michel Girard sur les finances personnelles.

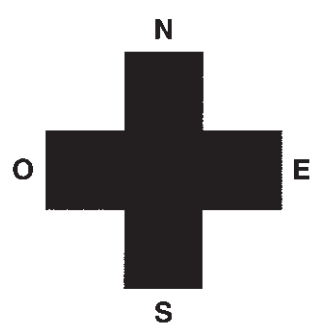
Sophie Cousineau est arrivée à *La Presse* à l'été 1998 après être passée par *Le Soleil*, *Les Affaires* et la revue *Commerce*. Ainsi, *La Presse* enrichit encore une fois les pages de son cahier Économie.

Marcel Desjardins, vice-président et éditeur adjoint

Précision

Contrairement à ce que nous écrivions en page E 1 de notre numéro d'hier, les travaux de restauration de la tour de l'Horloge, entrepris dans le Vieux-Port de Montréal, sont réalisés par le ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux du gouvernement du Canada, et non par la Ville de Montréal.

Nos excuses.



Croix-Rouge canadienne
Division du Québec

En tout lieu. En tout temps.

1800 592-7649
www.croixrouge.ca

FEMMES

Suite de la page A1

Selon Statistique Canada, la longévité plus importante des femmes peut « en partie » s'expliquer par des différences génétiques ou physiologiques, donc parce qu'elles sont carrément « plus résistantes » que les hommes. « L'espérance de vie a toujours été plus élevée chez les femmes pendant le 20^e siècle, alors qu'il y a eu beaucoup de changements dans leurs conditions sociales et culturelles. Ça suggère que les facteurs biologiques jouent un rôle », a indiqué Kathryn Wilkins, analyste principale à l'agence fédérale.

Le soutien social, qui est plus fort pour les femmes que pour les hommes, pourrait aussi être à l'origine du moins grand nombre de décès prématurés chez les femmes. « Des facteurs comme l'affection, l'interaction sociale, le fait d'avoir

quelqu'un qui peut vous aider, le soutien émotionnel, sont plus importants pour les femmes », a indiqué M^{me} Wilkins. L'analyste a cependant pris soin de préciser que les données disponibles n'ont pas permis aux chercheurs de déterminer avec exactitude les causes du paradoxe.

En revanche, ce qui semble sûr, c'est que les femmes prennent mieux soin d'elles que les hommes sous certains aspects. « Ainsi, les femmes sont plus susceptibles que les hommes de choisir leurs aliments en tenant compte de leur effet sur la santé. Elles sont aussi plus susceptibles de prendre régulièrement des vitamines et d'avoir un poids approprié à leur taille », indique le rapport.

Par exemple, 80 % des femmes choisissent leurs aliments avec le

souci de maintenir ou d'améliorer leur santé, par rapport à 63 % des hommes. Qui plus est, 59 % des femmes pensent à leur poids lorsqu'elles choisissent des aliments, contre 41 % des hommes. Et 48 % des femmes choisissent ou rejettent des aliments par crainte de la maladie cardiaque, alors que 38 % des hommes font de même.

Presque autant de femmes que d'hommes fument (21 % contre 24 %), mais les hommes abusent beaucoup plus de l'alcool. Ainsi, 24 % d'hommes ont dit abuser de l'alcool au moins une fois par mois, contre 7 % de femmes. Et si les hommes s'adonnent plus souvent que les femmes à des activités physiques vigoureuses pendant leurs loisirs, 42 % des Canadiens ont un excès de poids, selon l'indice de masse corporelle, contre uniquement 24 % des Canadiennes.

Les femmes consultent aussi plus souvent les médecins: 85 % des femmes de 20 à 49 ans ont consulté un omnipraticien au moins une fois en 1998-1999, contre 66 % des hommes. Et deux fois plus de femmes que d'hommes ont eu recours aux services des spécialistes.

Si, encore là, des différences biologiques peuvent expliquer cette tendance (grossesse et accouchement, par exemple), il reste que dès que les premiers symptômes d'une grippe ou d'un rhume se manifestent, les femmes sont plus portées que les hommes à se soigner elles-mêmes ou à consulter un médecin.

Pour les chercheurs de Statistique Canada, les résultats du rapport ne doivent pas rester lettre morte. Les programmes de santé publique devraient être adaptés pour tenir compte des différences entre hommes et femmes.

PRISON

Suite de la page A1

Lors de sa dernière arrestation, en mai 2000, à Westmount, il s'était entre autres engagé verbalement, jusqu'à la fin du processus — le procès est toujours en cours — à ne pas se trouver dans une manifestation violente. Et si une manifestation pacifique tournait à la violence, il devait s'en retirer dans les plus brefs délais.

C'est ce qu'il soutient avoir fait vendredi à Québec. Aussi, avant-hier, il a fait témoigner devant le juge Mercier l'écrivaine et animatrice de télévision torontoise Judy Rebick, qui participait elle aussi à la manifestation de Québec. M^{me} Rebick, personnalité connue de la gauche canadienne, a affirmé avoir vu Singh à 300 ou 400 pieds de la clôture, quand la situation a dégénéré. Il avait un porte-voix et incitait la foule à rester calme et à reculer.

Or, hier, le juge Mercier s'est servi du témoignage de M^{me} Rebick, qu'il a effectivement qualifiée de « témoin très crédible ». Mais il lui a fait dire que lors de l'affrontement, Singh, à l'aide de son porte-voix, « encourageait les autres à foncer ». « J'ai dit exactement le contraire! » s'est scandalisée l'auteur de *Imagine Democracy*, jointe par *La Presse* à Toronto.

Le juge Mercier a toutefois retenu le témoignage du sergent-détective François Collin, de la police de Québec, selon qui Singh, à l'aide de son porte-voix, donnait des commandements aux « agitateurs violents s'avançant vers le périmètre dans le but de faire tomber le mur ».

Sauf qu'en contre-interrogatoire, le policier a admis qu'il n'avait pas eu personnellement connaissance de tous les faits qu'il alléguait.

Le sergent-détective Collin faisait partie du « groupe flagrant délit », lors des manifestations du week-end dernier. Il s'agissait de policiers déguisés en manifestants qui ont procédé à des arrestations aux allures de kidnapping, dont celle de Singh.

La salle d'audience était remplie de sympathisants qui ont brandi le poing et scandé « le peuple uni jamais ne sera vaincu » en entendant le verdict du juge Mercier.

« C'est une parodie de justice! » fulminait Ian Renaud-Lauzé, compagnon de militance de Jaggi Singh. « Le juge a donné crédit à un policier qui n'a rien vu et a fait dire à Judy Rebick le contraire de ce qu'elle a dit! »

Le jeune militant a prêté que les ambassades du Canada seraient l'objet de manifestations « jusqu'en

Nouvelle-Zélande », des contacts ayant été établis avec des militants antimondialisation de plusieurs pays. La CLAC (Convergence des luttes anticapitalistes), dont fait partie Singh, compte également déposer des plaintes contre les polices du Sommet des Amériques.

Guido Hallé, 57 ans, professeur d'éducation physique à la retraite, était aussi scandalisé. « Durant toute la manifestation, j'étais près de Jaggi Singh, et ce que je l'entendais dire au porte-voix, je trouvais ça trop doux, trop gentil. Je me disais que dans les manifestations d'antan, on lui aurait retiré le porte-voix. »

Des partisans de Jaggi Singh ont indiqué hier après-midi que « des avocats » étudiaient la possibilité de contester la décision du juge Mercier.

NOM

Suite de la page A1

Le comité de transition suggère deux autres noms: Longueuil et LeMoynes. Mais attention, prévient le président du comité de transition, André Leroux: si la ville qui regroupe les huit municipalités s'appelle Longueuil, il y aura un problème: il faudra trouver un nom à l'arrondissement de Longueuil. « Cela portera la difficulté à un autre niveau. Mais c'est faisable. » Parlez-moi d'un homme qui n'a pas peur des défis.

En passant, Longueuil existe depuis 1657, le tiers des citoyens de la nouvelle ville de 380 000 personnes y demeurent. Ce serait le choix logique, mais trop simple, sans doute.

Ce n'est pourtant pas comme s'il manquait de problèmes: les coûts augmentent à vue d'oeil, on ne pourra remplir les promesses de quasi-gel des taxes, les cols bleus se font des muscles, il y a des centaines de rues à rebaptiser. Peut-être certains ont-ils peur de ne pas être assez occupés. Inventons donc un problème supplémentaire: faisons un débat et rendons-le ridicule.

Toujours est-il que LeMoynes est la troisième et la dernière possibilité. LeMoynes, comme dans Charles LeMoynes (1626-1685), père de Pierre LeMoynes d'Iberville, mais surtout fondateur de Longueuil. Grand personnage de la Nouvelle-France. Passons sur son mariage avec

une fille de 14 ans, la DPJ est déjà débordée. Il s'est fait donner par Maisonneuve la pointe nommée pour lui « Saint-Charles » en 1654. Il a eu des possessions jusqu'à Senneville et l'île Perrot. Il a défendu la colonie contre les Iroquois. Et, finalement, à l'image du banlieusard, il avait son domaine sur la rive sud mais a fait toute sa carrière à Montréal.

Très bon choix. Mais le type nous a légué une ville, nommée Longueuil. On pourrait lui rendre hommage en ne dénommant pas ce qu'il a nommé, non? Oui, disent certains, mais que faites-vous de la ville de LeMoynes, qui disparaît? Cette petite chose de 5137 personnes, fondée en 1949 par un dénommé Henri Sicotte? Je n'en fais rien du tout. On vous achètera une plaque en bronze et ne nous embêtez plus avec ça.

Ce n'est pas tout. Un monsieur très sérieux a fait parvenir à *La Presse* un dossier volumineux en faveur de Colbert. Oui, oui, le ministre des Finances de Louis XIV. Il n'a jamais mis les pieds ici, mais a encouragé le peuplement de la colonie et même envoyé le régiment de Carignan pour combattre les Iroquois. Quant à choisir quelqu'un qui n'est pas venu ici, allons-y franchement: je suggère Gandhi, un symbole pacifiant en prévision de toutes les guerres de

clocher à venir. Sans compter qu'il adorait se baigner dans le fleuve.

À moins de rendre hommage à la mère de la réforme? Louiseville est déjà pris. Harelville ne sonne pas très bien. Soyons sociologique: Dor-toir-L'Étalée? Viger-les-Lits? Piscine-hors-terres-Bains? Traverse-la-Bouchée ou Bouchon-l'Enragée?

Personnellement, je vote encore pour Longueuil. Mais ça n'a aucune importance. Citoyens, citoyennes, on ne vous a pas consultés sur les fusions? *La Presse* entreprend de vous consulter sur le nom de VOTRE ville. Et même si vous n'en êtes pas, le nom de la troisième ville du Québec nous regarde tous.

D'ici mardi prochain, minuit, faites-vous parvenir une ou des suggestions de nom pour la nouvelle ville de la Rive-Sud. Nous retiendrons les meilleures et un grand vote démocratique, oui, oui, démocratique aura lieu sur Cyberpresse dans les jours suivants.

Pour nous envoyer vos suggestions, écrivez à: yboisver@lapresse.ca. Vous avez noté qu'il n'y a pas de « t » à boiuser, ce n'est pas ma faute. Vous pouvez aussi écrire par courrier à *La Presse* à mon attention. Je vous donne des nouvelles dès la semaine prochaine. On écrira à M^{me} Harel ensuite. Merci d'avance.

ACTUALITÉS

| NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL |

Une firme de l'Idaho pour dynamiter la tour

ANDRÉ DUCHESNE

Engineered Demolition, une firme américaine de l'État de l'Idaho, a reçu le mandat de dynamiter sept des haubans retenant l'immense tour de communication de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, une opération qui devrait être terminée aujourd'hui.

Hier soir, les artificiers de la compagnie étaient en route pour cette localité de la Mauricie où, dimanche matin, un petit avion s'est fracassé dans la partie supérieure de cette flèche métallique haute de 330 mètres. Le pilote, Gilbert Paquette, de Mascouche, est mort dans l'accident et son corps, comme une partie de son avion, est toujours emprisonné dans la structure.

Or, hier, la veuve du pilote, Françoise Jolin, jonglait avec l'idée de s'adresser aux tribunaux dans l'espoir d'obtenir une injonction pour stopper la procédure qu'elle ne jugeait pas appropriée.

Si la cour devait accorder une telle injonction, les propriétaires de la structure, la firme WesTower, s'y plieraient, a indiqué hier un porte-parole, Jean-François

Lebrun au cours d'une conférence de presse.

Assurant que la compagnie est sensible au chagrin de M^{me} Paquette, ce dernier a toutefois répété que la présente situation est dangereuse et qu'il faut y remédier rapidement. La structure de la tour a été endommagée et les risques d'effondrement sont réels.

Ces risques ne permettent pas non plus à des hommes-araignées d'aller récupérer le corps avant la démolition. Une approche par hélicoptère est également exclue.

Sept haubans

Au cours de la conférence de presse d'hier, un ingénieur de WesTower, Pascal Texier, a expliqué qu'on procéderait à la mise au sol de la tour en dynamitant de façon simultanée sept des haubans la retenant. Un hauban est un câble métallique servant à stabiliser une structure.

Dans le cas présent, la tour de communication est triangulaire. On fera sauter les sept haubans se trouvant sur l'un des côtés; la force de ceux se trouvant des deux autres côtés de la tour la tireront vers le bas. Selon les prévisions, elle s'écrasera dans un terrain boisé, près d'une sablière.

Trois des sept haubans sont fixés à un point d'ancrage au sol et les quatre autres sont rattachés à un second point d'an-

crage. Selon Pascal Texier, ces éléments constituent «le maillon faible» de la structure.

Questionné sur les coûts de l'opération, le porte-parole Jean-François Lebrun n'a pas donné de chiffres. Il a toutefois indiqué que cette structure n'était pas assurée et que la compagnie assumerait la perte. «Le chiffre est important», a-t-il reconnu.

À la suite de l'accident, les autorités avaient délimité un périmètre de sécurité de 1000 pieds de circonférence. Cinq résidences avaient alors dû être évacuées. Or, l'opération d'aujourd'hui exige de doubler la superficie du périmètre, ce qui a nécessité l'évacuation temporaire d'environ 125 personnes supplémentaires hier soir.

La tour dessert entre autres la firme Cogeco télévision, propriétaires de deux stations locales affiliées à Radio-Canada et à Télévision Quatre Saisons.

Joint hier par *La Presse*, le maire de la municipalité, André Landry, a dit avoir bien hâte que toute cette affaire se termine.

Il constate avec regret que la tour est devenue une espèce d'attraction qui vient voir de nombreux curieux, ce qui, en raison du corps du pilote encore emprisonné haut dans les airs, est plutôt morbide.



Photo SYLVAIN MAYER, Le Nouvelliste
L'abattage de la tour prévu pour aujourd'hui a provoqué l'évacuation de plusieurs résidents de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, hier, dont Guy Landry, Louise Cormier et leur fils Yannick, 5 ans.

Pas de hausse d'impôt foncier scolaire

PASCALLE BRETON

LE CONSEIL scolaire de l'île de Montréal a renoncé à augmenter l'impôt foncier scolaire pour la prochaine année.

Lors de leur assemblée d'hier soir, les membres du CSIM ont plutôt adopté une proposition visant à conserver le taux de taxation scolaire de 2000-2001 et s'engageant à demander une subvention de 29,1 millions au gouvernement provincial pour combler le manque à gagner.

Les membres devaient étudier la possibilité de faire passer l'impôt foncier scolaire des cinq commissions de l'île de 32 à 35 cents par 100 \$ d'évaluation, ce qui est déjà la règle dans plusieurs commissions scolaires de la province. Déjà, les commissions scolaires English Montréal et Pointe-de-l'Île se sont prononcées contre cette idée alors que la Commission scolaire de Montréal a adopté une proposition mercredi soir invitant le CSIM à aller chercher le maximum qu'il a droit en revenu de taxes.

Claude Côté, le président du CSIM, a affirmé que les contribuables de la métropole ne peuvent en absorber davantage. «Il a été reconnu par le passé que Montréal est un endroit particulier, avec des besoins particuliers. Je crois que nous avons encore l'obligation (cette année) de retourner voir le ministre pour lui demander de reconnaître encore une fois la spécificité de Montréal qui est liée à la pauvreté», a-t-il déclaré.

M. Côté a expliqué que 22 % de l'impôt foncier scolaire prélevé par le CSIM, puis redistribué aux cinq commissions scolaires, sert à payer les frais d'opération comme l'entretien et l'administration alors que ce taux serait de 13 % en moyenne ailleurs au Québec.

En adoptant leur proposition, qui sera maintenant présentée aux commissions scolaires, les membres du CSIM ont également convenu que la majorité des citoyens — 73 % à Montréal — ne sont pas propriétaires de leur logement. Ils ne peuvent donc profiter d'une hausse de l'évaluation foncière, mais doivent tout de même payer l'impôt foncier scolaire inclus dans une portion du paiement de leur loyer. «En 1990-1991, l'impôt foncier scolaire était de 15 cents par 100 \$ d'évaluation à Montréal. C'est une augmentation de 120 % en 10 ans», a dit Johanne Paradis, la directrice générale du CSIM.

L'an passé, le ministère de l'Éducation du Québec avait consenti une subvention de 14 millions pour les cinq commissions scolaires de l'île de Montréal afin de combler les fonds manquants. Cette année, le CSIM réclame plus du double. La décision finale devrait être prise le 21 juin prochain.

Deux des assaillants allégués de Michel Latendresse reprennent leur liberté

Un des deux autres, soupçonné de meurtre, est toujours au large

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

MICHEL RICHER et Éric Savard, accusés de voies de fait avec lésions sur Michel Latendresse, battu à coups de bâton de baseball et poignardé à mort mardi soir à Laval, ont pu reprendre leur liberté, hier, avec des conditions très strictes. Des allégations d'attouchements sexuels sur une fillette de 11 ans avaient été faites contre la victime.

Il a fallu toutefois attendre jusqu'à près de 16 h avant que ces deux accusés se présentent devant la juge Micheline Dufour, de la Cour du Québec. La principale raison de ce long délai est que le procureur de la Couronne, Pierre Teasdale, insistait pour que Richer et Savard s'engagent à aller demeurer à l'extérieur de Laval après leur remise en liberté.

En tenant mordicus à cet engagement, M^e Teasdale voulait empêcher que ces deux accusés se retrouvent dans le secteur du boulevard de la Concorde, dans le quartier Pont-Viau, où a eu lieu l'assaut mortel et empêcher ainsi une reprise des hostilités, car Latendresse avait passablement d'amis.

Richer, 33 ans, n'a pas eu de difficulté à se trouver un endroit pour aller loger sur la Rive-Sud, mais ce ne fut pas le même chose pour Savard, 28 ans. Son avocat, Joëlle Roy, après plusieurs appels téléphoniques lui a finalement trouvé une place à la Maison du Père, à Montréal.

La mère de Savard s'est rendue au palais de justice à la demande de son fils et elle faisait pitié à voir. La femme, qui affirmait n'avoir pas dormi depuis deux jours, demandait sens cesse si son fils allait être remis en liberté, en expliquant qu'elle était prête à le prendre chez elle, mais la Couronne ne voulait pas parce



Mike Chatillon, 29 ans, qui est activement recherché, sera accusé de meurtre non prémédité.

qu'elle n'habite pas très loin de l'endroit où s'est déroulé le lynchage.

Conditions

Les deux accusés ont écouté attentivement les conditions exigées par la Couronne pour leur remise en liberté. On leur interdit notamment de communiquer entre eux ainsi qu'avec Mike Chatillon, 29 ans, et Pierre-Luc Sirois-Favreau, 22 ans. Le premier, qui est activement recherché, sera accusé de meurtre non prémédité et l'autre, qui s'est livré en fin d'après-midi hier, de voies de fait avec lésions. Richer et Savard n'ont pas le droit de se trouver dans Laval, sauf pour se rendre devant le tribunal, rencontrer leur avocat ou pour le

travail. Et s'ils doivent aller à leur appartement pour chercher leurs vêtements, ils devront être accompagnés de policiers et tout prendre d'un seul coup. Ils reviendront devant le tribunal le 2 mai pour leur enquête préliminaire.

Chatillon, libéré sous conditions du pénitencier de Donnacona en janvier dernier, serait celui qui a asséné un coup de couteau qui devait être mortel à Latendresse, 46 ans. Jusqu'au 1^{er} avril, l'adresse au dossier de Chatillon était la même que celle de la mère de la fillette qui aurait été victime d'attouchements sexuels de la part de Latendresse depuis janvier. Richer est un proche parent de la fillette, tandis que Savard est chambreur chez la mère de l'enfant.

Plainte d'attouchements sexuels

Des policiers se sont présentés en fin de soirée lundi chez la mère de la fillette afin de prendre un rapport de plainte d'attouchements sexuels. L'enfant, qui dormait, n'a pas été interrogée. Étant donné qu'il n'y avait pas urgence d'intervenir, même s'il s'agissait d'une accusation grave, les agents ont suivi le processus normal dans pareils cas: ils ont rédigé un rapport qui devait être soumis aux enquêteurs spécialisés par la suite.

Quelques heures avant que des policiers soient dépêchés chez la mère pour prendre un rapport, la police avait été appelée pour une altercation impliquant Richer et Latendresse. Ce dernier avait reçu quelques coups, mais avait refusé, tout en injuriant les policiers et les priant de déguerpir, de déposer une plainte contre son agresseur.

Même si Latendresse était reconnu comme étant un drôle de pistolet par ses voisins, plusieurs soutiennent qu'il ne se serait jamais attaqué sexuellement à une enfant.

Avril 2001 en voie de battre un record d'aridité

BRUNO BISSON

LES PELOUSES sont jaunes et les terrains de golf n'ont de «vert» que le nom désignant les promontoires d'herbe rase entourant les trous. La dernière pluie digne de ce nom remonte à longtemps et, avec la chaleur relative des derniers jours, les plates-bandes de nos villes ont l'air aussi joyeuses que le fond d'un caniveau en contrebas d'une route poussiéreuse traversant l'Arizona.

Le Québec est au sec. Bien sec. Depuis le début d'avril, on a compté que trois jours de pluie sur la région métropolitaine; il n'est tombé que 12,7 millimètres de pré-

cipitations sur Montréal, dont un tiers sous forme de neige au début du mois, alors que la moyenne mensuelle est six fois plus élevée (à 74,8 mm).

Le fleuve est bas. Les rivières ne sortent plus de leur lit à chaque printemps, malgré les importantes accumulations de neige de l'hiver dernier dans le sud de la province. Et bien qu'on ait eu l'impression que la dernière saison froide fut bien enneigée, le Canada dans son ensemble, et presque tout le Québec, ont en fait connu l'un des hivers les plus secs des 54 dernières années avec 10 % moins de neige que la normale.

Ailleurs en province, la situation

est semblable. Les régions de Québec, du Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord, ont toutes reçu depuis le 1^{er} avril des précipitations faibles, totalisant à peine la moitié de leur moyennes mensuelles respectives, selon des données d'Environnement Canada.

Et si la tendance se maintient, d'ici lundi prochain, dernier jour du mois, les risques qu'il pleuve ne sont pas très élevés, selon l'agence fédérale. Le week-end devrait être divin. Et avril 2001 pourrait bien passer à l'histoire météorologique du Canada comme le plus sec de tous les débuts de printemps, en un demi-siècle.

Alors quoi? La Belle Province

bleue tourne-t-elle à l'ocre et au vert-de-gris des champs de fourrage en friche? Faut-il sortir les tuyaux et arroser rapidement les pelouses, avant qu'elles ne tournent en cendres?

Voyons donc. Calmons-nous, et respirons par le nez (l'air est très bon, en cette saison).

«Pour les pelouses, dit sur un ton rassurant l'agronome conseil Claude Gélinas, de Varennes, dès qu'il va pleuvoir pour la peine, ça va exploser. En surface, le sol est peut-être sec, mais à cause de l'hiver qu'on a eu, la terre, en dessous, est bien imbibée. En 1999, il a plu très peu en avril, juste après un hiver sans neige ou presque, mais les

conséquences ont été minimes. Si on avait un temps aussi sec durant un mois, peut-être, mais cette année, si les semis sont un peu en retard, ce ne sera pas de beaucoup.»

En fait, selon M. Gélinas, le manque de pluie d'avril pourrait surtout avoir une incidence sur le nombre d'insectes ravageurs du gazon, au cours du prochain été. L'agronome précise que certains champignons entomophages, qui détruisent des larves d'insectes et prolifèrent de préférence dans un sol humide, pourraient souffrir d'un manque de pluie prolongé, favorisant l'éclosion anormalement élevée de ces parasites.

Un homme doit verser 2000 \$ à Hockey Québec

Presse Canadienne

THETFORD MINES — Clément Lajoie, ce Beaucevillois de 51 ans coupable de voies de fait causant des lésions à l'entraîneur de hockey de son fils, devra verser une somme de 2000 \$ à Hockey Québec, qui s'en servira pour adapter des stratégies visant à contrer le phénomène de l'agressivité des parents au hockey amateur.

Lors d'un match de calibre Bantam AA, qui avait lieu à Thetford Mines le 22 octobre, Lajoie, mécontent de voir que son fils avait été laissé sur le banc, avait tenté de frapper l'entraîneur Pierre Morin. Il l'avait ensuite empoigné au collet et projeté par terre, tombant sur lui et lui disloquant une épaule.

Le juge Jean-François Dionne a accepté hier de faire bénéficier ce père de famille sans antécédent judiciaire d'une absolution, comme l'avait demandé son avocat, mais en y fixant toutefois de nombreuses conditions.

Un membre en règle des Hells obtient sa liberté sous cautionnement

CHRISTIANE DESJARDINS

Alors que de plus petits « poissons » pêchés dans le cadre de la gigantesque rafle de l'opération Printemps 2001 restent derrière les barreaux, Guy Dubé, un membre en règle des Hells Angels, a obtenu sa liberté sous cautionnement, hier.

Dubé, 34 ans, est en effet le seul, sur les quatre accusés qui subissaient leur enquête en même temps devant le juge Jean-Claude Bonin, à avoir été élargi. C'est que, si la preuve de la Couronne s'est avérée à « toute épreuve » pour les autres, elle ne serait pas très consistante dans le cas de Dubé. Il s'agit essentiellement de preuves documentaires qui, selon la Couronne, relient Dubé aux crimes pour lesquels il est accusé, soit trafic de stupéfiants, complot pour trafic de stupéfiants, et gangstérisme.

« La preuve est quasi inexistante. La probabilité de condamnation basée sur la preuve que j'ai devant moi est extrêmement mince », a dit le juge Bonin, avant d'ajouter que dans un tel cas, l'accusé devait bénéficier d'un cautionnement. Le juge le lui a accordé, mais lui a imposé une kyrielle de conditions, dont de substantiels dépôts d'argent. L'homme devra déposer lui-même 15 000 \$, tandis qu'une de ses proches doit déposer 50 000 \$ et prendre un engagement de 50 000 \$ qui sera transformé en hypothèque judiciaire. Dubé est également soumis à un couvre-feu, de même qu'à une interdiction de communiquer avec d'autres membres des Hells Angels, des Evils One, et des Rockers.

Ses coaccusés Richard Codner, Normand Forest et Claude Joanette resteront en prison puisque le juge Bonin a estimé que la preuve était suffisamment forte pour les garder détenus. Ces trois hommes sont accusés de trafic de stupéfiants et de complot, mais pas de gangstérisme.

La semaine dernière, le juge François Doyon a

accordé la liberté sous cautionnement à deux accusés, Jean Adam et Chantal Contant, tandis qu'il la refusait à deux autres, Tony Capozzi et Dominique Tremblay.

Le 4 mai prochain, c'est l'enquête sur le cautionnement d'une trentaine d'autres accusés qui commencera. M^e Valérie Tremblay, l'une des procureures de la Couronne dans cette affaire, a indiqué que la poursuite désirait faire la preuve d'organisation criminelle pour tous ces dossiers en même temps, pour éviter de recommencer le même processus à chaque fois. Par la suite, les accusés seront réunis par groupe de huit ou 10 pour subir leur enquête préliminaire. Les accusés seront amenés au palais de justice, il n'est pas question de vidéocomparution.

Rappelons qu'une centaine de personnes ont été arrêtées le 28 mars dernier dans le cadre de l'Opération Printemps 2001, dont la cible était les Hells Angels et ceux qui gravitent autour. Un interdit de publication nous empêche toutefois de donner plus de détails sur la preuve étalée devant le tribunal.

Harry Krupp n'en a pas fini avec les tribunaux

ANDRÉ CÉDILOT

ACCUSÉ L'AN passé dans ce qui était l'affaire de cyberpornographie juvénile la plus importante jamais mise au jour au Québec, Harry Krupp, informaticien de son état, n'en a toujours pas fini avec les tribunaux.

Affiché mardi au rôle de la cour municipale de Montréal, le procès de l'ancien dirigeant du parti Égalité a été remis au 14 juin en raison de l'absence du procureur de la Couronne, Francis Paradis, en congé de paternité. Il est rentré au travail le jour suivant, mercredi.

Bien connu dans l'Ouest-de-l'île, Howard Krupp, 55 ans, fait face à des inculpations de fabrication, possession et distribution de photos pornographiques diffusées sur Internet, et mettant en scène des jeunes garçons de 3 à 15 ans.

D'un commun accord, M^e Paradis et son homologue de la défense, David Linetsky, ont mis les poursuites en veilleuse l'an passé dans l'attente du jugement de la Cour suprême sur la légalité de la possession de matériel de pornographie infantile. Ce pourvoi faisait suite à l'acquiescement de John Robin Sharpe par la Cour d'appel de la Colombie-Britannique, le 15 janvier 1999.

Le 26 janvier dernier, dans une décision toute en nuances, le plus haut tribunal du pays a renversé ce verdict en décrétant que la possession de photos, de films, de vidéos ou de toute autre représentation d'un mineur se livrant à une activité sexuelle explicite était généralement interdite.

Krupp, a été arrêté le 21 septembre 1999. La police de la CUM avait été mis sur sa piste par un po-

licier du New Hampshire. Spécialisé en informatique, celui-ci avait repéré sur Internet la présence d'un Montréalais qui proposait des photos de jeunes garçons nus, et en pleine action.

Après une longue et fastidieuse enquête, les détectives montréalais ont remonté jusqu'à Krupp, qui a longtemps travaillé dans des colonies de vacances pour les jeunes. Une perquisition à son domicile de la rue Ryan, à Dollard-des-Ormeaux, a permis de saisir des ordinateurs contenant une collection de pas moins de 12 000 fichiers jugés compromettants.

À l'époque, il s'agissait de la plus importante découverte du genre au Québec. Cette saisie a été surpassée à quelques reprises depuis. Le raid le plus fructueux, dit-on, a donné lieu à la confiscation de 32 000 photos.

Amende de 60 000 \$ à un ex-policier

CHRISTIANE DESJARDINS

LE POLICIER ANDRÉ Quilicot empochait le fruit des amendes que les citoyens venaient porter dans différents postes de police, afin d'éviter de se retrouver à Bordeaux. C'est maintenant Quilicot qui devra payer son amende, au montant de 60 000 \$, sinon c'est lui qui se retrouvera en prison.

Âgé de 46 ans, Quilicot comptait 25 ans de service au SPCUM et agissait comme percepteur des amendes, quand il a été arrêté en mai 1999. Le Service s'était rendu compte qu'entre septembre 1998 et février 1999, de nombreuses sommes d'argent destinées à payer des amendes avaient disparu.

Quilicot avait notamment comme charge de faire le tour des postes de police pour récupérer les

boîtes où on mettait l'argent.

En novembre dernier, l'ex-policier — il a pris sa retraite après son arrestation — a plaidé coupable à une accusation de fraude dans cette affaire.

Hier, le procureur de la Couronne Jacques Bélanger a laissé savoir au juge Claude Parent qu'il serait disposé à recommander une peine avec sursis, si l'accusé remboursait la totalité des sommes perçues illégalement, soit 60 000 \$. L'avocat de Quilicot, Pierre Dupras, était d'accord avec cette proposition. L'accusé était prêt à rembourser 10 000 \$ dès aujourd'hui.

Le juge Parent a accepté de reporter le prononcé de la sentence au 20 août, question de voir si Quilicot est vraiment disposé et en mesure de s'acquitter de sa dette.

Merci de donner vie aux rêves

Dans chaque coin du pays, chaque jour, une multitude d'employés des sociétés membres du Groupe Financier Banque Royale donnent bénévolement de leur temps, partagent leurs idées et mettent leurs talents à profit afin de réaliser des rêves. La portée de leur action s'appuie sur une chaîne de personnes ordinaires posant, de façon continue, des gestes extraordinaires. Nous tenons à remercier chacun d'entre eux et à féliciter tous les bénévoles pour leur temps si précieux mis au service de la collectivité et pour l'énergie déployée à faire de tous ces rêves une réalité.

www.banqueroyale.com/communautaire



2001
Année internationale
des volontaires

Semaine nationale de l'action bénévole:
du 22 au 28 avril 2001



CHRISTINE DUBOIS



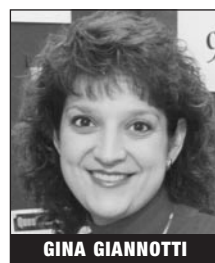
PAUL NORRIS



DANA GOLDHAWK



CARMIN CAUTILLO



GINA GIANNOTTI



LINDA BOUGIE



SUZANNE VÉZINA



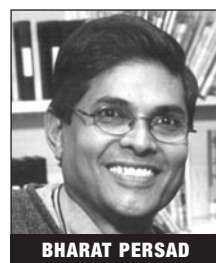
LOUISE RICHARD



KEN SMITH



LISE GALLANT



BHARAT PERSAD



MAUREEN BOURELLE



PETER EVEREST



LINDA GOSSELIN



Allez au bout de vos rêves.[™]

Le Bloc réclame la décontamination de la base de Bagotville

ANDRÉ DUCHESNE

LE DÉPUTÉ DU Bloc québécois Bernard Bigras presse le ministre de la Défense nationale Art Eggleton de s'attaquer à la décontamination du sous-sol et des eaux souterraines de la base militaire de Bagotville, au Saguenay, où sont accumulées des concentrations inquiétantes de nitrate, d'arsenic, de charbon et d'autres métaux lourds.

« À cinq endroits sur la base, on retrouve des sources d'eaux contaminées susceptibles de migrer vers les puits municipaux d'eau potable, dont ceux de La Baie. Cela représente un risque pour la santé de la population », a lancé le député fédéral de Rosemont/Petite-Patrie hier lors de la période des ques-

tions à la Chambre des communes. Ce dernier s'appuie sur un document obtenu grâce à la Loi d'accès à l'information faisant état de plusieurs problèmes de contamination sur la base. On y répertorie entre autres une contamination des eaux souterraines par des nitrates à l'ouest de la piste 18-36. La firme qui a réalisé l'étude croit même que la migration des eaux contaminées à l'extérieur des terrains de la Défense nationale a peut-être déjà eu lieu à cet endroit.

En Chambre, le ministre Eggleton a tenté de se faire rassurer, indiquant que, selon ses renseignements, les risques étaient moins importants que ceux évoqués par le député bloquiste. Il a ajouté qu'Environnement Canada travaille en

étroite collaboration avec le ministère de la Défense nationale dans ce dossier.

Déglacage

À la base de Bagotville, le lieutenant Carl Gauthier, officier chargé par intérim des affaires publiques, a indiqué à *La Presse* que l'armée canadienne est au courant depuis plusieurs années des problèmes de contamination du sous-sol. « Nous avons hérité de bien des choses, de plusieurs surprises depuis l'ouverture de la base, en 1942 », indique-t-il.

Il explique que les nitrates et d'autres métaux se trouvant dans le sous-sol proviennent de la décomposition de l'urée, un produit servant au déglacage des pistes d'aé-

ports. « Il n'y a pas que nous qui avons ce problème. Il touche tous les aéroports où il y a du déglacage à faire », observe-t-il.

Le lieutenant Gauthier reconnaît qu'il y a des risques minimums de contamination à long terme des sources d'eau potable si rien n'est fait pour décontaminer le sous-sol. Or, depuis un an, l'armée a amorcé un programme de décontamination à Bagotville. « Nous avons commencé par le secteur ouest à proximité des pistes et nous avons du travail pour deux ans encore », a-t-il indiqué, sans toutefois pouvoir préciser le coût de cette opération. Le travail est sous la responsabilité d'un civil spécialisé en environnement.

La majeure partie de la base se

trouve dans le territoire de la ville de La Baie où, hier à l'hôtel de ville, on ne semblait pas trop s'émouvoir avec cette histoire. Le responsable des communications, Michel Bouchard, a expliqué que la municipalité analyse quotidiennement la qualité de son eau et mène régulièrement des études de ses puits. Jusqu'à maintenant, on ne signale rien d'anormal.

Bernard Bigras, lui, veut entendre parler d'actions. Le document qu'il a obtenu est une étude préliminaire du sous-sol de la base aérienne, et une analyse plus poussée devrait être remise sous peu au ministre Eggleton. « Ce qu'on demande au ministre, c'est de décontaminer le site tout de suite, dit-il en entrevue. Il faut agir vite, sans perdre de temps. »

60 bénévoles honorés par le gouvernement canadien

MARIE ALLARD

ALORS QU'ELLE était une jeune étudiante, en 1951, Marie Beemans est entrée dans une prison, par curiosité. « Ma vie a alors pris un tournant », confie la résidente de Deux-Montagnes, qui a décidé d'accueillir, chez elle, des détenus en liberté conditionnelle.

« Depuis, il ne s'est pas passé une semaine sans que j'héberge une personne en difficulté », indique M^{me} Beemans, qui a par ailleurs trouvé le temps d'avoir 11 enfants. « Le bonheur, dans ce pays, ça nous appartient », fait-elle valoir. « Il est dangereux de croire que l'État peut régler tous les problèmes sociaux, alors que nous pouvons faire beaucoup de bien en prenant au sérieux notre rôle de citoyen. »

Dans le cadre de la semaine nationale de l'action bénévole, le gouvernement canadien a rendu hommage, hier matin, à M^{me} Beemans et à 59 autres bénévoles engagés auprès d'agences et de ministères fédéraux. Jane Stewart, ministre de Développement des ressources humaines Canada, leur a notamment remis un certificat soulignant l'importance de leur action. « Nous avons aussi eu la chance de participer à une réception donnée en l'honneur du prince Charles », raconte M^{me} Beemans. « Même si l'on n'est pas particulièrement royaliste, rencontrer le prince est un événement hors de l'ordi-

naire! » Dix autres Québécois étaient présents, soit Raymond Breton, de Marlbelton (bénévole à Développement économique Canada pour les régions du Québec), Jean-Réal Brouillard, de Cantley (Agence des douanes et du revenu Canada), Pearl Dugas, de La Baie (Développement économique Canada pour les régions du Québec), Yves Duguay-Gagné, de Boischatel (Secrétariat national recherche et sauvetage), Jeannine et Gaston Giamprini, de Saint-Laurent (Anciens combattants Canada), Nadia Séguin, de Gatineau (Commission de la capitale nationale), Uma Shanker Srivastava, de Brossard (Citoyenneté et Immigration Canada), Dorothy Turbide, de Chambly (Parcs Canada) et Dominique Veillette, de Hull (société du Musée canadien des civilisations).

« Nous portons dans nos coeurs tous les hommes et les femmes qui s'engagent bénévolement dans une cause », souligne Marie Beemans. Au total, ce sont près de 7,5 millions de personnes qui s'adonnent au travail bénévole, au Canada. Pas obligatoire, donc, de se passionner pour le milieu carcéral, comme l'a fait M^{me} Beemans. « Non, bien sûr, même si c'est une forme de bénévolat qui est très gratifiante. Une femme qui travaille bénévolement en prison est mieux protégée que partout ailleurs au monde », soutient celle qui avoue n'avoir peur que... des dentistes!



Des bénévoles ont pris part à une marche d'honneur qui s'est déroulée hier, devant le parlement d'Ottawa.

Pas de porc danois au Canada avant août

JUDITH LACHAPELLE

Fièvre aphteuse ou pas, les rôtisseries Saint-Hubert auraient manqué de côtes levées ce printemps. Fâchées qu'on associe leurs produits à la terrible maladie qui frappe surtout le cheptel britannique, les autorités danoises ont fait savoir que la viande de porc européenne était soumise à des quotas d'importation au Canada. Ceux-ci ont été atteints en janvier dernier et, depuis ce temps, aucune côte de dos ne peut être importée au pays avant le mois d'août. La fièvre aphteuse, clament les Danois, n'a rien à voir avec leur porc.

Le ministère de l'Agriculture du Canada et Saint-Hubert ont confirmé l'essentiel des informations contenues dans le communiqué incisé que l'ambassade du Danemark à Washington a fait parvenir aux médias. En attribuant au blocus instauré après l'apparition de cas de fièvre aphteuse en Europe la rupture de stock en côtes levées, « le Canada jette un doute sur le porc danois alors qu'en réalité, pas une seule livre de ce produit n'est entrée au Canada après le début janvier », écrit le conseiller à l'Agriculture de l'ambassade danoise, Jorgen Mollegaard.

Le blocus des importations animales a été imposé à tous les pays de la communauté européenne après que les premiers cas de fièvre aphteuse se sont déclarés hors de la Grande-Bretagne. Du coup, les produits danois ont été interdits d'importation au pays, même si aucun cas de fièvre aphteuse n'y a été répertorié.

De l'autre côté, le Canada a instauré en août 1999 des quotas à l'importation de la viande de porc de l'Union européenne parce que celle-ci refuse toujours de laisser entrer le boeuf canadien sur son territoire. Les Européens allèguent que les hormones de croissance que les éleveurs canadiens utilisent sont dangereuses pour la santé animale et humaine. L'Organisation mondiale du commerce a rejeté par deux fois les arguments des Européens, mais ceux-ci refusent obstinément de manger du boeuf aux hormones. En guise de représailles, le Canada a limité à 2970 tonnes les importations de viande de porc au pays depuis août 1999.

Violence conjugale: aurait-on dû faire témoigner la plaignante?

ANDRÉ PRATTE

« Il va nous falloir être plus prudents. » Présidente de l'Association Plaidoyer-Victimes, Arlene Gaudreault a promis cette semaine que son organisme reverra ses façons de faire en ce qui a trait aux témoignages publics de victimes d'actes criminels.

L'acquiescement d'un policier qui avait été accusé de violence conjugale a mis l'Association, de même que les médias, dans l'embarras. C'est que l'été dernier, au Symposium international de victimologie organisé par Plaidoyer-Victimes, on a invité à témoigner l'ex-conjointe d'un policier. Celle-ci, pré-nommée Patricia, a bouleversé l'auditoire en racontant que son ami l'avait frappée « avec ses mains et ses pieds, projetée sur le plancher à plusieurs reprises, et poussée violemment sur une porte métallique ».

Les médias, dont *La Presse*, ont fait largement état de l'allocation de la femme. Or, au cours du procès, la semaine dernière, il est apparu évident qu'il y avait un autre côté à cette médaille. Un autre côté d'ailleurs retenu par le juge, qui a acquitté le policier.

« Hystérique », la présumée victime aurait à plusieurs reprises poursuivi l'homme jusque dans sa voiture pour tenter de l'empêcher d'aller au travail. « Ce qu'il a fait, a dit le juge, il l'a fait pour se protéger, protéger son bien et la protéger elle. »

On ignore si la cause sera portée en appel. Quoi qu'il en soit, la coprésidente du Symposium, Arlene Gaudreault, concède que l'affaire suscitera une réflexion au sein de son organisme. « Nous sommes déjà très prudents. Nous n'essayerons pas de faire du capital politique avec des causes comme celles-là. Mais il faudra probablement éviter

de faire témoigner des victimes quand l'affaire est encore devant les tribunaux. »

L'avocate du policier Antoun Zaati, Élise Groulx, déplore le battage médiatique qui a suivi les confidences publiques de Patricia. « C'est sûr que ça a porté atteinte à la réputation de mon client. Contrairement au système qui veut qu'on soit présumé innocent jusqu'à ce qu'on soit reconnu coupable, ce monsieur s'est retrouvé présumé coupable. Et le fait qu'il soit un homme, policier, rendait la présomption encore plus forte. »

Vigilance

Membre du comité organisateur du Symposium, le commandant René Allard, du Service de police de la CUM, avait fait connaître son mécontentement à M^{me} Gaudreault dès le lendemain du témoignage qui avait tant ému les participants. « Cette affaire doit rappeler à tous la nécessité d'être vigilants, a dit M. Allard à *La Presse* hier. On ne devrait jamais faire témoigner publiquement une personne avant que le processus judiciaire ne soit complété. »

Par contre, la travailleuse sociale Freema Engel, qui était aux côtés de Patricia au moment de sa présentation, ne croit pas que les organisateurs du Symposium ont commis une erreur de jugement. « Les témoignages des victimes étaient destinés aux participants. Si les médias ont décidé de faire des entrevues ensuite, c'est leur responsabilité. »

Quelle que soit l'issue du processus judiciaire, estime par ailleurs M^{me} Engel, il est certain que la victime souffre, et qu'il faut prêter attention à cette souffrance. « Il y a le processus judiciaire et il y a les expériences de la vie. Parfois, il n'y a pas de concordance entre les deux. »

LE TRENTEN ET UN®



LE TEE-SHIRT NAUTIQUE 29.95

Un essentiel pour la belle saison à prix vraiment exceptionnel. Un tee-shirt en tricot pur coton de qualité supérieure, rayé en marine et écru, marine et orange, marine et vert, olive et rouge, olive et orange. P.m.g.tg.ttg. Une exclusivité du 31. Pantalon sans plis en toile 39.95

la maison
simons

Le ministre Trudel mettra en place des groupes de médecine de famille

MICHEL HÉBERT
Presse Canadienne



Rémy Trudel

QUÉBEC — Les premiers groupes de médecine de famille (GMF) seront créés à la fin de juin, a indiqué hier le ministre de la Santé et des Services sociaux, Rémy Trudel.

Première étape de la transformation prochaine du réseau de la santé, dix groupes de médecine familiale seront mis en place d'abord dans les régions du Québec où de telles structures sont partiellement en place.

C'est le cas de l'Estrie et de la Gaspésie, a précisé M. Trudel. Ultérieurement, de tels groupes seront déployés sur le territoire des 130 CLSC du Québec d'ici trois ans.

« L'objectif est d'assurer l'accessibilité, nuit et jour, aux services médicaux et sociaux sur le territoire québécois. Ça, c'est la base », a précisé le ministre en point de presse.

Le coût d'implantation des groupes de médecine familiale (GMF) est encore imprécis mais leur financement sera tiré de la réserve de 600 millions \$ prévu dans le récent budget Marois, a indiqué M. Trudel.

Ces GMF seront composés de médecins et d'infirmières travaillant en groupe et ils seront responsables des soins offerts à des bassins de 1000 à 1800 citoyens.

Chaque citoyen pourra choisir son médecin de famille au sein d'un GMF. Une telle unité comptera entre six et dix médecins omnipraticiens oeuvrant en cabinet privé ou en CLSC. Ils seront secondés par une équipe de deux ou trois infirmières cliniciennes.

Ces groupes de médecine familiale consti-

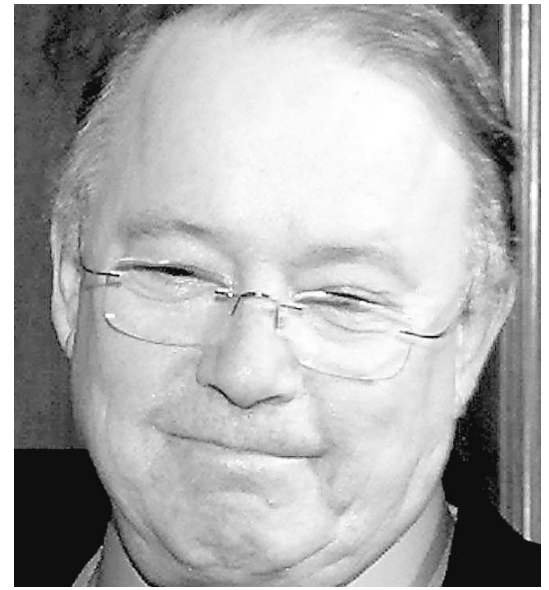
tuaient l'une des recommandations les plus originales faites par la commission Clair sur la santé et les services sociaux en décembre 2000.

Le ministre Trudel a expliqué que ces groupes de médecine familiale seront créés à la fin de juin et leur existence sera confirmée dans la loi qui modifiera la Loi sur la santé et les services sociaux. Un comité de travail sera mis sur pied incessamment.

D'autre part, le ministre Trudel a indiqué qu'il lancera d'ici peu le projet de carte à puces permettant d'accéder aux services de santé.

Le premier ministre Landry se défend de favoriser les chevaux au détriment des aînés

MICHEL HÉBERT
Presse Canadienne



Bernard Landry

QUÉBEC — Le premier ministre Bernard Landry se défend bien de favoriser les chevaux au détriment des personnes âgées.

Le gouvernement, a-t-il soutenu à l'Assemblée nationale, hier, a fait le ménage dans l'industrie des courses de chevaux pour sauver les 7000 emplois qui en dépendent, et mis en péril par le « gâchis » du précédent gouvernement libéral.

« Si on avait laissé aller, on aurait massacré le destin de nombreux villages qui vivent de cette industrie », a-t-il plaidé.

Les libéraux soutiennent que le gouvernement lui accorde un soutien financier trop généreux. La députée libérale de Saint-Henri-Sainte-Anne, Nicole Loiselle, a signalé que les 12,4 millions ajoutés cette année aux crédits d'impôts destinés aux propriétaires de chevaux représentent la hausse du loyer des personnes âgées hébergées en centres d'accueil.

« Depuis qu'il est au pouvoir, a-t-elle lancé, le gouvernement a accordé 25 millions en aide de toutes sortes à l'industrie des chevaux. Le summum de l'indécence, c'est qu'il ajoute 12,4 millions en crédits d'impôts pour les chevaux mais qu'il siphonne 12 millions dans les poches de nos aînés. »

« Vous avez priorisé les chevaux au lieu des malades », a renchéri le chef libéral Jean Charest, à l'Assemblée nationale, hier.

Bernard Landry n'a pas aimé ce parallèle. Il a rappelé que « le précédent gouvernement libéral avait endossé toutes les dettes présentes, futures et éventuelles de l'industrie des

courses de chevaux, soit 55 millions de dollars, alors que le déficit était alors de 6 milliards ».

« Pour sécuriser » ses fonds, Québec est devenu le propriétaire de l'Hippodrome de Montréal. Une très bonne affaire, selon Bernard Landry, puisque l'endroit, situé au coeur de l'île de Montréal, pourrait maintenant valoir un milliard.

Cela, a-t-il insisté, n'empêche pas le Québec d'exiger les frais d'hébergement en centres d'accueil les plus bas au Canada, sauf en Alberta.

SEARS

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU DIMANCHE 29 AVRIL 2001, DANS LA LIMITE DES STOCKS

JUSQU'À DIMANCHE

249⁹⁹

NOTRE PLUS BAS PRIX DE LA SAISON POUR MINI-CHAÎNE JVC^{MD} POUR 3 CD
200 W. Lecteur et magnétocassette logiques; syntonisateur numérique AM, FM. N° 28034. Rég. Sears 329,99.

C'est ça!

Nos plus bas prix de la saison

84^{\$}

NOTRE PLUS BAS PRIX DE LA SAISON POUR TÉLÉPHONE SANS FIL PANASONIC 900 MHZ
2 claviers. Balayage auto des 25 canaux. N° 16965. Rég. Sears 99,99.

32 po

948^{\$}
NOTRE PLUS BAS PRIX DE LA SAISON POUR TÉLÉVISEUR JVC SÉRIE 'D'
Filtre peigne numérique à 3 lignes. Entrées vidéo à composantes séparées. N° 15530. Rég. Sears 999,99.

27 po

498^{\$}
NOTRE PLUS BAS PRIX DE LA SAISON POUR TÉLÉVISEUR STÉRÉO ZENITH
Tube très sombre. Son surround SEQ en façade. N° 14428. Rég. Sears 549,99.

TOUS EN SOLDE

TOUS LES TÉLÉVISEURS, RÉCEPTEURS, CHÂÎNES STÉRÉO, MAGNÉTOSCOPIES, LECTEURS DE DVD, LECTEURS DE CD, CAMÉSCOPES



289⁹⁹

LECTEUR DE DVD HITACHI
Sorties S-véo à composantes séparées. Vitesse de recherche 256X. Zoom 2X. N° 30412. Rég. Sears 299,99.



129⁹⁹

MAGNÉTOSCOPE HAUTE FIDÉLITÉ JVC À 4 TÊTES
Têtes 19 microns. Entrées A/V en façade. N° 30132. Rég. Sears 139,99.



169⁹⁹

COMBINÉ SONY À LECTEUR DE CD
Lecteur pour 1 CD. Lecteur de cassette à arrêt auto. Syntonisateur numérique AM, FM. N° 20947. Rég. Sears 179,99.



89⁹⁹

APPAREIL PHOTO CANON^{MD} PRIMA
Mise au point auto, réducteur de l'effet 'yeux rouges', dos-dateur. N° 11425. Rég. Sears 109,99.

SEARS

SEARS. CHOIX. SERVICES. RÉCOMPENSES.

Copyright 2001. Sears Canada Inc.

NP0440601

Acoustic Research Panasonic ADVENT SONY HITACHI BOSE RCA Pioneer JVC KENWOOD

Enquête publique demandée sur les «abus» des policiers

CLAUDE-V. MARSOLAIS

LE CONSEIL central du Montréal métropolitain (CCMM-CSN) et divers regroupements d'étudiants ont réclamé hier une enquête publique indépendante sur « les abus policiers » lors du Sommet des Amériques qui s'est tenu à Québec du 20 au 22 avril.

Plusieurs jeunes se disant victimes d'arrestations arbitraires, ou qui ont été atteints par des balles de plastique, ont témoigné hier devant la presse des événements qu'ils ont vécus.

Richard Savignac, militant du Parti vert, qui se veut un parti pacifique prônant la désobéissance civile, déambulait paisiblement avec trois compagnons dans la rue d'Aiguillon, samedi soir, lorsqu'il constata que des lumières au laser étaient pointées sur eux.

Tout à coup, ils entendirent dans les rangs policiers une voix s'écrier « Get the f... out of here » et virent des policiers armer leur fusil et tirer en leur direction. « J'ai reçu six boulets et mon ami Daniel Breton deux. Je m'en suis tiré avec des blessures sur la jambe et la fesse gauche. Ceux qui ont tiré étaient des agents de la GRC qui n'avaient aucun numéro de matricule sur leur uniforme. »

Le lendemain, il a fait part de l'incident à Radio-Canada et à TQS, mais le sergent Robert Poëti, de la SQ, qui était interrogé à ce sujet a déclaré que Richard Savignac avait lancé deux cocktails Molotov et se préparait à en lancer un troisième. Le militant du Parti vert dit qu'il a été accusé d'un acte qu'il n'a jamais commis et il demande à M. Poëti des excuses. Il en a d'ailleurs exprimé la demande au ministre Serge Ménard par écrit.

Jonathan Sauvé, un élève du cégep Saint-Laurent, s'est dit scandalisé d'avoir vu des policiers utiliser le canon à eau afin de déséquilibrer une jeune fille montée sur des échasses, déguisée en statue de la liberté. « Cette jeune fille qui amusait la foule ne présentait aucun danger pour personne. Or, les policiers ont dirigé leur canon sur sa figure et sur ses échasses. Elle s'est écrasée par terre avec de graves blessures et est tombée dans le coma. »

Félix Lapan et Marie-Christine Gagnon, étudiants à l'UQAM, venaient tout juste de sortir d'un restaurant de la rue Cartier, samedi soir, lorsque des policiers de Québec et de Sainte-Foy les ont cernés et arrêtés sans motif. Lors du transport vers la prison d'Orsainville, Marie-Christine a entendu un policier dire qu'il travaillait dans le cadre de l'« Opération renard » qui consistait à arrêter le plus de monde possible afin de justifier l'utilisation de la prison d'Orsainville. Là-bas, ils ont eu droit à la fouille à nu et à la douche glacée.

Scott Weinstein, un bénévole médical, a dénoncé pour sa part l'attaque sauvage des policiers contre la clinique médicale d'urgence installée sur la côte d'Abraham. Plusieurs autres ont raconté des histoires d'horreur.

Richard Legendre exprime une première dissidence

Le ministre québécois estime que le document de discussion du Sommet national sur le sport tend à utiliser les athlètes à des fins politiques

GILLES BLANCHARD

OTTAWA — Il pourrait manquer un acteur important, c'est-à-dire le Québec, quand les fonctionnaires des ministères fédéral et provinciaux du sport entameront leurs travaux dans quelques semaines.

Hier, au premier jour du Sommet national sur le sport convoqué par Denis Coderre, le secrétaire d'État au Sport amateur, après que ce dernier eut exprimé sa grande satisfaction et annoncé à la presse que tous ses collègues s'étaient entendus sur la nécessité de travailler ensemble à la promotion du sport et de l'activité physique, Richard Legendre a enregistré sa dissidence.

« Nous sommes prêts à participer, mais nous exprimons des réserves importantes sur l'utilisation du sport et des athlètes à des fins politiques qui s'exprime dans le document

de discussion », a dit le ministre québécois délégué au Tourisme, au Loisir et au Sport. L'air sévère, mais sur un ton très calme, le nouveau ministre avait toute la salle suspendue à ses lèvres. « Le sport doit être non partisan et non politique, a-t-il poursuivi. Or, le document est titré *Bâtir le Canada par le sport* et, en première ligne du passage consacré à l'excellence, on lit « Afin de promouvoir l'identité canadienne ! Pour peu que nous en arrivions à des ententes spécifiques quand nos juridictions seront en cause, nous souhaitons participer aux discussions futures. Mais, pour le moment, nous sommes en attente ; la balle est dans le camp de M. Coderre. »

Reprenant la parole, le secrétaire d'État, a d'abord blagué. Il était question de tennis (un sport dans lequel Legendre a brillé) et de boxe, on n'a pas trop bien saisi, ajoutant qu'on apporterait des modifications au texte... « sans aller jusqu'à rayer le mot Canada partout ».

« Nous ne le demandons pas », a rétorqué M. Legendre.

Lors d'entrevues, alors que M. Coderre expliquait à quelques journalistes qu'il n'entendait pas les deux expressions litigieuses « dans ce sens-là », à quelques mètres de lui, M. Legendre était pris d'assaut par les équipes de radio et de télévision. Mitraillé de questions par la presse anglophone, le ton allait grimper. « S'il y a quelqu'un qui pourrait utiliser le sport et les athlètes à des fins politiques, c'est bien nous qui formons une nation aspirant à être reconnue comme telle. Mais je vous le dis au nom de mon gouvernement, c'est non, le sport c'est le sport, nous ne le ferons pas ! »

Plus tard, autour d'un café, M. Legendre racontait qu'il avait fait son boulot de ministre, mais que le document l'avait d'abord choqué à titre d'athlète. « On a beau dire ce qu'on voudra, on est au Canada, dans la réalité qu'on sait, ce n'est pas qu'une question de vocabulaire. « Former des athlètes pour renforcer l'identité canadienne », c'est de la

politique. Aujourd'hui, j'ai fait de la politique avec le sport pour ne pas devoir en faire demain. »

Selon le ministre québécois, M. Coderre se serait montré assez ouvert quant aux objections du Québec pendant la conférence ministérielle, mais n'aurait fait aucune promesse formelle. Les autres participants ont laissé passer.

Devant la presse, certains ont noté l'existence de petits différends, mais ils ont tous approuvé l'essentiel du projet fédéral et promis d'y participer activement. Dans leurs remarques, les représentants provinciaux et territoriaux ont cependant insisté sur la nécessité d'augmenter la pratique sportive et l'activité physique. Ce n'est pas la médaille olympique qui occupe les ministres, mais les effets dévastateurs du taux de sédentarité croissant des Canadiens.

On s'est donné un an pour accoucher d'un nouveau projet de politique. D'ici là, les ministres responsables de l'Éducation verront beaucoup leurs collègues du sport.



Stockwell Day fait face à de grosses difficultés. Les députés de sa formation politique lui ont en effet demandé, hier, de préparer un plan stratégique pour la semaine prochaine, afin de les convaincre qu'il peut demeurer chef de l'Alliance canadienne.

Les provinces de l'Atlantique réclament davantage d'Ottawa

Presse Canadienne

OTTAWA — Le gouvernement fédéral, assis sur un surplus budgétaire qui pourrait atteindre 17 milliards cette année, serait en mesure de partager davantage de ses revenus avec les provinces les plus pauvres afin qu'elles puissent offrir de meilleurs services, ont affirmé hier les ministres des Finances des quatre provinces de l'Atlantique.



Le ministre Brian Tobin s'était engagé à faire changer le système, durant sa campagne électorale.

« Ils (Ottawa) tentent de faire des économies et cela se fait sur le dos des provinces les moins fortunées », a lancé la ministre des Finances de l'Île-du-Prince-Édouard, Pat Mella, devant le comité des finances des Communes.

« Si les paiements de transfert ne sont pas majorés, il n'y a qu'une seule issue possible : les provinces qui ont assez d'argent et qui ne reçoivent pas de paiements de péréquation grandiront et les autres déclineront, ce qui ne fera que creuser le fossé », a ajouté la ministre.

Ottawa veut limiter à 10 milliards le budget de son programme de péréquation visant à redistribuer les revenus provenant des impôts, de manière que toutes les provinces, peu importe leur richesse, puissent offrir aux citoyens les mêmes services de base.

Les ministres de l'Atlantique ont pressé le comité d'utiliser son influence pour tenter de faire amender le projet de loi qui fixe la limite, qu'ils estiment trop basse. Cependant, les ministres n'ont pas eu une oreille très sympathique à leur cause.

Le libéral Roy Cullen, secrétaire parlementaire du ministre fédéral des Finances — et député d'Etobicoke, une circonscription ontarienne assez aisée — a laissé entendre que les ministres des Maritimes en demandaient trop.

M. Cullen a ajouté qu'augmenter

le budget au niveau souhaité par certaines provinces coûterait 4 milliards de plus à Ottawa. « Du point de vue de notre gouvernement, ce n'est pas possible. »

En marge de l'audience devant le comité, M^{me} Mella a rappelé que le ministre fédéral des Finances, Paul Martin, avait déjà mis de l'avant le même genre d'arguments et que les petites provinces ne les acceptaient pas.

« Nous ne demandons pas de l'argent que le fédéral n'a pas », a plaidé la ministre, qui estime que la limite envisagée de 10 milliards privera l'Île-du-Prince-Édouard, pour la seule année financière actuelle, d'environ 9 millions de dollars.

De passage en Atlantique, la semaine dernière, Paul Martin a affirmé que la région devait dorénavant se concentrer sur le développement des ressources plutôt que de compter sur les transferts fédéraux.

Mais cela contredit les propos tenus en octobre dernier par le ministre fédéral de l'Industrie, Brian Tobin, alors en campagne électorale. Ce dernier avait promis de changer le système s'il était envoyé à Ottawa.

L'Alliance canadienne veut que le Conseil de la magistrature étudie le cas du juge Joel Silcoff

NAHLAH AYED
Presse Canadienne

OTTAWA — Malgré les démissions successives qui ont secoué cette semaine l'Alliance canadienne, le député Vic Toews a annoncé hier que le parti allait demander au Conseil canadien de la magistrature de se prononcer sur l'impartialité d'un juge québécois.

Le leader de l'Alliance canadienne, Stockwell Day, accuse le juge Joel Silcoff, de la Cour supérieure du Québec, d'avoir été en conflit d'intérêts lorsqu'il a ordonné la saisie de documents liés à l'affaire de l'Auberge Grand-Mère, parce qu'il a déjà été associé d'un cabinet d'avocats qui travaillait pour le club de golf.

Des sources alliées ont révélé, hier, que les attaques de Stockwell Day contre le juge avaient été la goutte d'eau qui avait fait déborder le vase. Trois députés de l'Alliance canadienne ont démissionné, mardi, après que le chef de cabinet de M. Day, Ian Todd,

eut remis sa démission lundi.

L'avocat du juge Silcoff a déjà laissé savoir que son client envisageait différentes possibilités, dont celle d'intenter une poursuite contre M. Day. Des gens de l'entourage de M. Todd, qui n'a pu être lui-même joint, affirment que celui-ci a démissionné parce qu'il refusait que le parti utilise des fonds provenant du budget du chef de l'opposition pour payer les services d'un avocat.

Certaines sources ont même indiqué, hier, que Stockwell Day songeait à utiliser une partie de ce budget, payé par les contribuables, pour sa défense, si le juge décidait de le poursuivre pour diffamation. Le cabinet de M. Day a nié catégoriquement cette allégation.

Mercredi, lors d'une réunion du caucus, les alliés ont demandé à M. Day de présenter un plan stratégique à la prochaine réunion, prévue la semaine prochaine, afin de convaincre les membres qu'il peut demeurer chef du parti.

Chuck Strahl, qui a démissionné

de son poste de leader parlementaire de l'Alliance canadienne cette semaine, s'est défendu hier d'avoir aidé à fomenter une mutinerie contre Stockwell Day.

Lors d'une entrevue accordée à la Presse Canadienne, il a déclaré qu'il avait longuement réfléchi avant de prendre sa décision, qu'il en était venu à la conclusion qu'il ne pouvait plus appuyer M. Day à cent pour cent et qu'il devait se retirer.

Les problèmes de Stockwell Day ne se limitent pas au caucus. Deux sondages, rendus publics hier, indiquent que de moins en moins d'alliés et de Canadiens l'appuient.

Entre-temps, le leader de l'Alliance canadienne a tenu parole et fait quelques nominations au sein de son cabinet. Éric Duhaime, ancien stratège du Bloc québécois, devient attaché de presse, tandis que Ted Morton, professeur de sciences politiques à l'Université de Calgary, sera le nouveau directeur des recherches.

BILINGUISME À OTTAWA

L'intervention de l'Ontario est inutile, selon Harris

Presse Canadienne

OTTAWA — Le premier ministre de l'Ontario, Mike Harris, estime que son gouvernement n'a pas à intervenir sur la question du bilinguisme dans la capitale nationale du Canada.

« Je crois que c'est quelque chose qui doit être décidé par la municipalité d'Ottawa ; c'est leur compétence, a dit M. Harris, hier, alors qu'il était de passage dans la région. On n'a pas besoin d'une loi. Si la ville souhaite se déclarer officiellement bilingue, elle a le pouvoir de le faire. »

Le conseil municipal d'Ottawa doit prendre une décision le 9 mai concernant son statut linguistique. Le caucus des conseillers francophones a l'intention de proposer l'adoption de la politique de bilinguisme de l'ancienne ville d'Ottawa. En plus, les conseillers souhaitent que la Ville demande au gouvernement provincial d'amender la loi créant la nouvelle ville d'Ottawa, pour que le statut bilingue de la municipalité y soit inscrit.

« Si notre décision est entérinée dans la loi, ça sera plus difficile pour un autre conseil de faire plus tard marche arrière à ce sujet », explique Jacques Legendre, conseiller municipal.

loto-québec		résultats	
649	Tirage du 2001-04-25	GAGNANTS	LOTS
		6/6	0
		5/6+	1
		5/6	256
		4/6	14 739
		3/6	269 734
Numéro complémentaire: 45		Ventes totales: 16 098 847 \$	
		Prochain gros lot (appr.): 10 000 000 \$	
Québec	Tirage du 2001-04-25	GAGNANTS	LOTS
		6/6	0
		5/6+	0
		5/6	25
		4/6	1 190
		3/6	23 203
Numéro complémentaire: 01		Ventes totales: 644 289,00 \$	
Promotion Double Jeu*	Tirage du 2001-04-25	23	30
		37	49
		GAGNANTS	LOT
		52	192,31 \$
BANCO	Tirage du 2001-04-26	Quotidien	Extra
		NUMÉRO:	037456
		NUMÉRO:	092252
Le jeu doit rester un jeu			
*Seules les sélections participant au Loto 6/49 et au Québec 4/9 sur le même billet sont admissibles à la promotion.			
TVA, LE RÉSEAU DES TIRAGES DE LOTO-QUÉBEC			

SOLDE DE PIANOS

Pour introduire ESSEX le nouveau-né de la famille Steinway

Rabais exceptionnels
À partir de :

Steinway 20 000 \$
QUALITÉ, INVESTISSEMENT SANS ÉGALE;

Boston 8 556 \$
VALEUR EXCEPTIONNELLE;

Essex 5 576 \$
QUALITÉ À BAS PRIX.

Bosendorfer - VRAIE ŒUVRE D'ART DÉCORÉE

Aussi **Pianodisc**
PIANOS AUTOMATIQUES

Mendelsohn 3 000 \$
PIANO D'INTRODUCTION

12 mois sans intérêts

Jeudi 26, vendredi 27, samedi 28 et dimanche 29 avril

La Baie centre-ville, 6e étage - Tél. : (514) 281-4936

PIANOS PRESTIGE
6078, rue Sherbrooke Ouest
Tél. : (514) 482-5304

Sans frais en dehors de Montréal,
1 877 333-3232
www.pianosprestige.ca

Le Canadarm2 n'aurait rien à voir avec la panne

JUDITH LACHAPELLE

TOUT ALLAIT BIEN, tellement bien depuis le début de la mission STS-100. L'installation du Canadarm2 s'était déroulée à merveille, l'engin exécutait docilement les manoeuvres dictées par les contrôleurs. Puis, dans la nuit de mardi à mercredi, l'ordinateur central du laboratoire américain Destiny (qui contrôle aussi le télémanipulateur) est tombé en panne. Suivi de l'ordinateur de secours. Et d'un troisième ordinateur censé prendre la relève.

Hier matin, les informaticiens de la NASA avaient réussi à remettre en fonction l'un des trois ordinateurs, mais ignoraient toujours les causes de la panne. La « poignée de main historique » entre les deux bras canadiens a donc été remise à aujourd'hui.

Est-ce la faute du Canadarm2 si l'ordinateur de Destiny a flanché ? À Houston hier, le représentant de l'Agence spatiale canadienne, Benoît Marcotte, disait être confiant que les programmes informatiques qui gèrent le télémanipulateur n'étaient pas la cause de la panne. « Chaque ordinateur qui communique avec l'ordinateur central peut être suspect, mais, jusqu'à maintenant, rien ne dit que ce soit la faute du Canadarm2. » D'ailleurs, rappelle-t-il, le bras était inactif lorsque la panne est survenue.



L'astronaute canadien Chris Hadfield, vu de dos, le pilot Jeff Ashby, en haut à droite, l'astronaute John Philip et l'astronaute Umberto Guidoni dans la Station spatiale internationale.

Photo AP/NASA TV

L'arrêt de l'ordinateur central a entraîné une interruption des communications électroniques entre Destiny et la Terre, mais en aucun

temps, a précisé M. Marcotte, les astronautes n'ont été en danger. La panne n'affectait que l'ordinateur de Destiny; ceux du laboratoire

russe Zarya et de la navette Endeavour sont toujours restés en contact avec la Terre. Les communications vocales n'en ont pas souffert non

plus. L'horaire de la journée d'aujourd'hui s'annonce chargé. Initialement, le Canadarm2 devait effectuer quelques manoeuvres avec son berceau d'expédition, question de voir comment il se débrouille avec une charge utile dans sa « main ». Ces exercices se veulent une répétition de l'installation d'un sas à la station spatiale en juin. Les délais serrés forceront peut-être les contrôleurs à laisser tomber les exercices et à procéder tout de suite à la remise du berceau d'expédition par le Canadarm2 au bras canadien fixé à Endeavour, qui le rangera ensuite dans les soutes de la navette.

Les équipages d'Alpha et d'Endeavour ont profité de la journée d'hier pour finir de transférer les 1800 kg d'équipement, d'expériences scientifiques et de marchandises du « cargo spatial » Raffaello à la station spatiale. Le module sera rechargé avec de l'équipement dont les astronautes de la station n'ont plus besoin. Le retour sur Terre de la navette Endeavour est prévu pour lundi, mais, à cause des ennuis informatiques des derniers jours, il n'est pas impossible que la NASA décide de prolonger d'une journée la mission STS-100.

cyberpresse.ca Les aspects techniques de la mission d'Endeavour sont décrits à www.cyberpresse.ca/endeavour.

À qui appartient le vivant ?

JUDITH LACHAPELLE

L'ÉTÉ DERNIER, quand la Cour fédérale du Canada a reconnu le brevet de l'Université Harvard sur une souris transgénique, la décision a secoué la communauté scientifique. Ainsi, il serait possible au Canada de « posséder » un être vivant ? Le gouvernement fédéral a décidé de contester la décision et la Cour suprême doit révéler bientôt si elle entendra ou non l'appel. En attendant, pour déjouer la législation canadienne en matière de propriété intellectuelle en biotechnologie, un comité est en tournée par tout le pays pour entendre ce qu'a à dire la population.

Ce n'est pas que le Canada n'ait pas de lois concernant la propriété intellectuelle et le brevetage de formes de vie supérieures, explique Bartha Maria Knoppers, du Comité consultatif canadien sur la biotechnologie (CCCB). C'est plutôt qu'il n'y a pas de législation précise en matière de biotechnologies. En ce moment, les tribunaux doivent interpréter la législation actuelle pour rendre une décision. Par exemple, les cellules, les séquences d'ADN, les anticorps, les méthodes de diagnostic sont brevetables au Canada, mais pas les méthodes de traitement médical. Quant aux organismes génétiquement modifiés, qu'il s'agisse d'une souris ou encore d'un organe, on ne le sait pas puisque leur cas n'a pas été soumis aux tribunaux ou qu'une décision finale est attendue. Celle concernant l'oncosouris de Harvard est donc impatientement attendue, car elle fixera une jurisprudence pour tous les autres cas semblables à venir.

Le CCCB profite du cas de l'on-

cosouris pour sonder les Canadiens sur la question. Jusqu'au 14 mai, les citoyens qui le désirent peuvent transmettre leurs commentaires à l'organisme ou se faire entendre lors des tournées de consultation à travers le pays. Le Comité se penchera aussi sur ce qui existe ailleurs comme législation pour essayer d'établir la position du Canada. Sera-t-elle aussi libérale qu'aux États-Unis, où toutes les formes de vies — sauf l'humain ! — peuvent être brevetées ? Ou plus conservatrice comme en Europe, où on penche plus vers une propriété publique ?

L'oncosouris a cependant été brevetée dans les deux cas. Certains craignent qu'une restriction dans la distribution des brevets ne décourage la compétitivité entre chercheurs, d'autres considèrent comme une hérésie l'idée de posséder tout être vivant. Le CCCB écartera tous les points de vue et doit remettre un rapport au gouvernement cet automne.

Mais il ne faut pas nécessairement craindre la distribution de brevets, dit M^{me} Knoppers. « Contrairement à ce que les gens pensent, on peut demander un brevet simplement pour rendre publique une information. C'est différent d'un secret industriel. Les brevets donnent une certaine exclusivité, mais donnent aussi une transparence. Il y a des chercheurs qui demandent des brevets simplement pour rendre publique leur découverte. Ils ne demanderont jamais de redevance. On les voit toujours comme un outil de justice économique, mais ça peut être aussi un outil de justice sociale. Il y a des façons d'utiliser des brevets qui font que les chercheurs ne vont pas nécessairement exploiter les gens. »

OTS: les écrits de Tabachnik qualifiés d'arme psychique

Agence France-Presse

GRENOBLE — Les écrits du musicien Michel Tabachnik constituent « l'arme psychique » ayant conduit à la mort de 74 adeptes de l'Ordre du temple solaire (OTS), ont accusé hier les avocats des parties civiles au procès qui se déroule depuis lundi à Grenoble, dans le sud-est de la France.

« M. Tabachnik, vous nous avez parlé mercredi du temple blanc. Eh bien moi, je vais vous parler du temple noir », a déclaré Me Francis Vuillemin, l'avocat de l'UNADFI, une association antisectes.

Il a qualifié le chef d'orchestre franco-suisse, adepte de capes blanche ou noire lors des rituels de l'OTS, de « criminel hors normes » alors que le prévenu s'était évertué la veille à se présenter comme un intellectuel épris de fraternité et d'ésotérisme.

Seul prévenu devant le tribunal correctionnel de Grenoble, M. Tabachnik, 58 ans, est poursuivi pour « participation à association de malfaiteurs » dans le cadre des tueries-massacres d'adeptes de l'OTS de 1994 à 1997 en Suisse, au Canada et en France.

Évoquant l'enseignement doctrinal donné par M. Tabachnik à l'élite de l'Ordre, l'avocat a estimé que ses écrits, les Archées, sont « l'arme psychique du crime ».

« Il s'agit bien sûr d'une arme immatérielle, ce qui n'a pas permis le renvoi devant une cour d'assises », a-t-il regretté, jugeant que « les Archées sont l'antichambre de la carbonisation, des bombes à re-

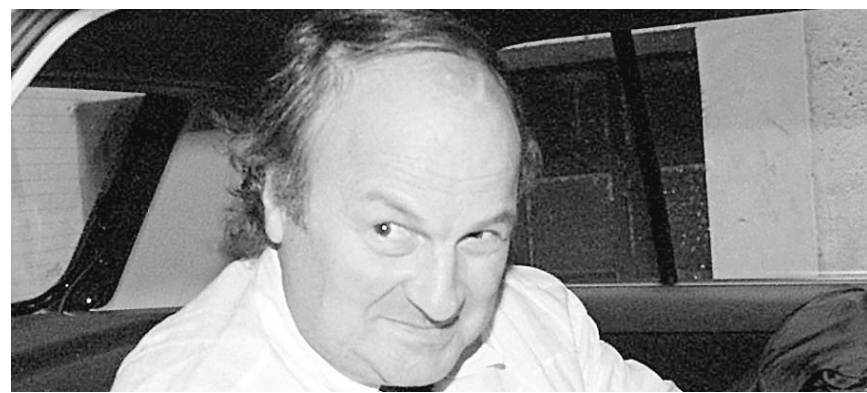


Photo AFP

Michel Tabachnik (en 1996).

tardement de l'OTS qui avait une mission luciférienne ».

Il a souhaité que la justice française « accouche enfin du délit de manipulation mentale ».

Les avocats des parties civiles ne cachent plus leur sentiment que le chef d'orchestre pourrait échapper à une condamnation conforme aux souhaits de leurs clients au terme d'un procès qui se voulait pédagogique.

M^e Alain Leclerc, avocat d'Alain Vuarnet qui a perdu sa mère et son frère en décembre 1995, a déclaré à l'adresse du tribunal : « Vous n'avez le choix qu'entre la relaxe ou une condamnation de principe », critiquant l'absence de témoins importants et le décalage entre l'ampleur des drames et le manque de moyens.

M^e Gilbert Collard, représentant Henri Péchot, parent de trois victimes, a estimé qu'il s'agit « du procès des mots qui font des morts ».

M^e Jacques Barillon, avocat d'une association de victimes suisses, a interpellé le prévenu, impassible : « Vous n'êtes pas un bouc émissaire, mais un émissaire, un guide, celui qui montre la voie. » Il a estimé que le tribunal correctionnel n'était « peut-être pas la bonne instance pour juger » M. Tabachnik.

M^e Joëlle Vernay, autre avocate de l'UNADFI, a interpellé à son tour le prévenu : « Combien de fois auriez-vous pu arrêter la machine infernale et que n'avez-vous dit que (le chef de la secte) Joseph Di Mambro était un menteur ? » Elle a utilisé le registre émotionnel, évoquant les trois enfants figurant parmi les 16 victimes du Vercors en décembre 1995 « qui donnaient sans doute la main à leurs parents sur le sentier qui menait au bûcher ».

Le procès, initialement prévu jusqu'à lundi, devrait s'achever ce soir.

Hubble montre le processus de formation des planètes

Agence France-Presse

WASHINGTON — Le télescope spatial Hubble a montré pour la première fois le processus de formation des planètes, par agglomération de poussières, indique une étude à paraître aujourd'hui dans la revue *Science*.

Des observations de Hubble dans les alentours de l'étoile Théta 1 Orionis C, située dans une nébu-

leuse distante de 1500 années-lumière, présentent des preuves visuelles de la formation d'une planète.

« C'est la première fois que de gros grains (allant de la taille d'une particule de fumée à celle d'un grain de sable) ont été observés en lumière visible dans ces disques protoplanétaires », où se forment les planètes, souligne l'un des auteurs de l'étude, le Pr Henry Throop, de l'Institut de Recherches

du Sud-Ouest de Boulder au Colorado. Certains indices laissent même penser que ces grains atteindraient la taille de flocons de neige ou de graviers.

« La poussière que nous voyons est formée de grosses particules », note-t-il en ajoutant : « Nous voyons les premières étapes d'une formation de planète en train de se produire sous nos yeux. »

Selon les théories les plus communément admises, les planètes se forment par l'accrétion de poussières très fines évoluant dans des nuages de gaz autour d'étoiles. Ces grains de poussière deviennent de plus en plus gros en s'aggrégeant les uns aux autres et finissent par faire des planètes.

Toutefois, souligne dans *Science* le Pr Throop, les étoiles au centre de ces poussières en train de s'aggréger « tentent de tout défaire » en attirant les particules. « Qui gagnera est une question centrale. Cela correspond à tenter de construire un immeuble au centre d'une tornade », note-t-il.

ART - AUCTION TRUST
ENCAN DE SUCCESSION
BIENS EXCEPTIONNELS
ET DE GRANDE VALEUR
 TOUS LES BIENS ONT ÉTÉ DÉPLACÉS
 POUR PLUS DE COMMODITÉ
 AU CLUB SAINT JAMES DE MONTRÉAL
NOTRE PLUS IMPORTANT ENCAN À CE JOUR
DE GRANDE CLASSE INTERNATIONALE
LE SAMEDI 28 AVRIL À 14 h ET LE DIMANCHE 29 AVRIL À 14 h
 INSPECTION 1 HEURE AVANT CHAQUE SÉANCE
 AU
CLUB SAINT JAMES DE MONTRÉAL
 1145, AV. UNION
 (ANGLE S.-E. DE RENÉ-LÉVESQUE ET UNION)
 TÉL.: (514) 866-7474

PORCELAINE ET CRISTAL D'EUROPE, MEUBLES ANGLAIS, ITALIENS ET FRANÇAIS, BRONZES CLASSIQUES, HUILES EUROPÉENNES ORIGINALES, SCULPTURES ET FIGURINES EN IVOIRE, TAPIS PERSANS ET ORIENTAUX EN LAINE ET SOIE.

ART - AUCTION TRUST
 TÉL.: (905) 764-6060

Conditions: paiement comptant, Visa, MC, Amex, Interac.
 Commission d'achat de 10%. Sous réserve de vente préalable, erreur ou omission.

LE CENTRE PAR EXCELLENCE DE TAPIS ORIENTAUX DE MONTRÉAL

OUVERT AU PUBLIC

LES PLUS BAS PRIX À MONTRÉAL
 LA PLUS GRANDE SÉLECTION 1000 TAPIS
 LE MEILLEUR SERVICE PROFESSIONNEL DE NETTOYAGE DE TAPIS
 80¢ LE PL. CA. PAYEZ ET EMPORTEZ (CEUILLETTE ET LIVRAISON EN SUS)

Visitez notre 2^e étage
 liquidation à 50%

6681, av. du Parc
 (coin St-Zotique) Heures d'ouverture :
 10 h à 17 h
 du lun. au sam.

Raymond & Heller Itée
 (514) 271-7750

LA CONFIANCE ET LE RESPECT DES MONTRÉALAIS DEPUIS 72 ANS

UN CAHIER SPÉCIAL **GOLF** 2001 À NE PAS MANQUER DEMAIN DANS **La Presse**

MONDE



EXPRESS INTERNATIONAL

Mexique | Droits indigènes

LE SÉNAT mexicain a approuvé hier une loi en faveur des communautés indigènes, réclamée par la guérilla zapatiste du Chiapas, ce qui devrait faciliter une reprise des négociations de paix interrompues depuis 1996. La loi qui a été approuvée à l'unanimité par les sénateurs doit encore être discutée dans les prochains jours à la Chambre des députés. L'approbation définitive de cette loi impliquera des amendements à la Constitution dans la mesure où elle accorde aux communautés indiennes le droit à « la libre détermination et par conséquent à l'autonomie au sein de l'État mexicain ». — *d'après AFP*

États-Unis | Richesse et drogue

LE SECRÉTAIRE d'État américain Colin Powell a rendu responsables hier les riches consommateurs de drogue américains du trafic qui menace la stabilité de pays d'Amérique latine, dont la Colombie. Devant une commission parlementaire, il a déclaré que la principale raison pour laquelle ces pays avaient du mal à réduire leur production de drogue, notamment de cocaïne, était l'immense demande du marché américain. Le véritable problème dans la région n'est pas dû à la région, il est dû à ce qui arrive dans les rues de New York, dans les rues de toutes nos autres grandes villes et qui touche toutes les couches sociales, a affirmé M. Powell. — *d'après AFP*

Soudan | Détournement d'avion

LA TÉLÉVISION d'Addis-Abeba a attribué hier le détournement d'un avion éthiopien sur l'aéroport de Khartoum à « des individus non identifiés ». La télévision d'État soudanaise avait affirmé auparavant à Khartoum que les auteurs du détournement étaient neuf étudiants éthiopiens de l'Université d'Addis-Abeba. L'avion, un Antonov-12 avec quelque 50 passagers à bord, effectuait un vol intérieur lorsqu'il a été détourné. Les pirates ont demandé à rencontrer les ambassadeurs des États-Unis et de Grande-Bretagne au Soudan, a précisé la télé, sans expliquer leurs motivations. — *d'après AFP*

Yougoslavie | Tuile pour Milosevic

LE TRIBUNAL de Belgrade a prolongé de deux mois la détention préventive de l'ancien président yougoslave Slobodan Milosevic, en prison depuis le 1^{er} avril pendant qu'est menée une instruction pour corruption et abus de pouvoir, a affirmé hier la télévision publique serbe. La justice craindrait que le suspect « ne quitte le pays ou n'influence des témoins potentiels ». Dans un premier temps, la détention préventive de Slobodan Milosevic avait été fixée à un mois. Elle peut durer jusqu'à six mois, à l'issue desquels la justice doit préciser les charges retenues. — *d'après AP*

Colombie | Crimes condamnés

LA COMMISSION des droits de l'homme (CDH) de l'ONU a condamné hier les violations graves commises en Colombie par les groupes paramilitaires et par la guérilla. La commission s'inquiète particulièrement de la persistance de l'impunité pour les auteurs de ces violations et des liens présumés entre l'armée et les paramilitaires et demande au gouvernement de prendre des mesures afin d'y mettre fin. Elle condamne énergiquement « tous les actes de terrorisme et violations commises par celle-ci, notamment la pratique d'enlèvements de civils et surtout lorsqu'il s'agit d'enfants. — *d'après AFP*

Grèce | Manif contre une réforme

DES DIZAINES de milliers de personnes manifestaient hier dans le centre d'Athènes à l'appel des syndicats pour demander, grève générale de 24 heures à l'appui, « le retrait » des propositions gouvernementales de réforme des retraites. Des milliers de personnes ont aussi défilé à Salonique, la métropole du nord du pays. Le projet de réforme préconise l'alignement général du départ à la retraite à 65 ans, la modification du calcul des retraites, et l'unification des caisses catégorielles, ce qui équivaut dans la plupart des cas à un régime moins favorable. — *d'après AFP*

Ukraine: le Parlement limoge le premier ministre et son gouvernement libéral

d'après AFP

KIEV — Le Parlement ukrainien a adopté hier à une écrasante majorité une motion de censure contre le premier ministre Viktor Iouchtchenko, entraînant le limogeage de son gouvernement libéral et prenant le risque de plonger le pays dans une crise politique et économique.

Sur 409 députés présents, 263 ont voté pour, 69 contre, 24 ont voté blanc et 53 se sont abstenus.

« En tant que citoyen, je suis profondément persuadé que la démocratie en Ukraine vient de connaître une grave défaite », a immédiatement commenté Iouchtchenko, un réformateur libéral, très apprécié des Occidentaux et qui jouit de la plus forte cote de popularité dans cette ex-république soviétique.

« L'élite politique n'est pas prête à travailler pour mettre en place une économie et une politique transparentes », a-t-il encore lancé, ajoutant qu'il entendait bientôt présenter sa démission au président Léonid Kouchma.

Outre les communistes, ce sont les partis centristes et, derrière eux, des clans financiers proches de la présidence qui sont hostiles à Iouchtchenko, dont les ré-



Photo AFP

Viktor Iouchtchenko

formes sans concessions ont entamé leurs privilèges.

« Il est pénible pour moi de marcher cyniquement l'orientation politique de l'Ukraine », avait-il récemment déclaré. Selon la Constitution, un vote de défiance entraîne le limogeage du gouvernement dans les 60 jours.

Le Parlement est resté sourd aux appels de quelque 10 000 à 15 000 manifestants

qui s'étaient rassemblés pour soutenir le premier ministre, l'un des rares hauts responsables du pays à bénéficier d'une image d'homme politique honnête. « Ne touchez pas à Iouchtchenko », scandaient les manifestants.

« Je pars pour revenir. Je vais me battre », leur a promis Iouchtchenko en sortant du parlement, tout en appelant au calme. Il a indiqué qu'il se présenterait aux prochaines législatives du printemps 2002. Iouchtchenko, 47 ans, ex-président de la Banque nationale d'Ukraine, dirigeait le gouvernement depuis décembre 1999.

Le chef de l'État entretient des relations tendues avec Iouchtchenko et aurait, selon les observateurs, usé de son influence auprès de factions parlementaires pour obtenir un vote de défiance.

« Le gouvernement aurait dû mener un dialogue avec le Parlement. Sans majorité parlementaire, un gouvernement ne peut pas se maintenir », a commenté Kouchma après la censure, depuis la petite ville de Slavoutitch où il commémorait l'anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl, survenue le 26 avril 1986.

Selon les analystes, trois candidats sont en lice pour le poste de premier ministre : Serguï Tiguienko, 41 ans, leader du parti Trouïdova Ukraina (centre), Mikola Azarov, 53 ans, chef de l'administration fiscale et Viktor Medvedtchouk, 47 ans, vice-président du Parlement (centre-gauche).

Un général algérien accusé de tortures fuit Paris pour éviter le sort de Pinochet
Les émeutes sanglantes en Kabylie font au moins cinq autres morts

JOONEED KHAN

LA FUITE HIER d'un général algérien de Paris, où des poursuites pour tortures venaient d'être ouvertes contre lui, a provoqué, selon le quotidien *Libération*, « un véritable séisme politique » à Alger, où l'attention est plutôt braquée sur la poursuite des émeutes sanglantes en Kabylie, avec au moins cinq autres morts.

La fuite du général Khaled Nezzar, décrit par des familles de disparus comme « le parrain de la *sale guerre* » ayant fait depuis 1992 entre 100 000 et 200 000 morts en Algérie, a aussi provoqué une vive polémique en France, les avocats des plaignants accusant les autorités d'avoir fait jouer la « raison d'État » pour laisser s'échapper un « Pinochet » algérien.

Pur produit de l'appareil militaire du régime FLN, Nezzar mena « l'effroyable répression des émeutes de 1988 à Alger », accuse l'Association Vérité et Justice pour l'Algérie, qui réunit une manifestation contre lui, mercredi à Paris. Plus de 500 personnes furent alors tuées et des milliers d'autres torturées.

Nommé ministre de la Défense en 1990, il dirigea le coup d'État de janvier 1992 contre le président Chadli Bendjedid, annulant les législatives, instaurant le « Haut comité d'État » et l'état d'urgence, et engageant la guerre contre les islamistes et leurs sympathisants selon la stratégie de « l'éradication ».

À la retraite depuis 1993 mais toujours très influent au sein du pouvoir, Nezzar était à Paris pour faire la promotion d'un livre écrit par lui, *Échec à une régression programmée*. Il y justifie sa stratégie, et défend l'armée, écorchée par la parution récente



Photo AFP

Le général Khaled Nezzar

d'ouvrages de deux anciens militaires : *La Sale Guerre*, de Habib Souadia, et *Qui a tué à Benthalha ?*, de Nasroullah Yous.

Mais le parquet de Paris jugeait recevables les plaintes, portées le matin même contre Nezzar, 64 ans, par deux anciens détenus et la famille d'un mort, Algériens résidant en France, en vertu de la Convention de 1984 contre la torture. Ce texte prie les États signataires à poursuivre tout présumé tortionnaire se trouvant sur leur territoire, quelle que soit sa nationalité.

L'enquête préliminaire étant donc ouverte, la brigade criminelle devait entendre les plaignants hier, et vérifier le statut du général en France. Mais le quai d'Orsay, citant l'ambassade de France elle-

même alertée par les autorités à Alger, annonçait aux avocats Antoine Comte et William Bourdon que Nezzar était « en mission officielle » en France.

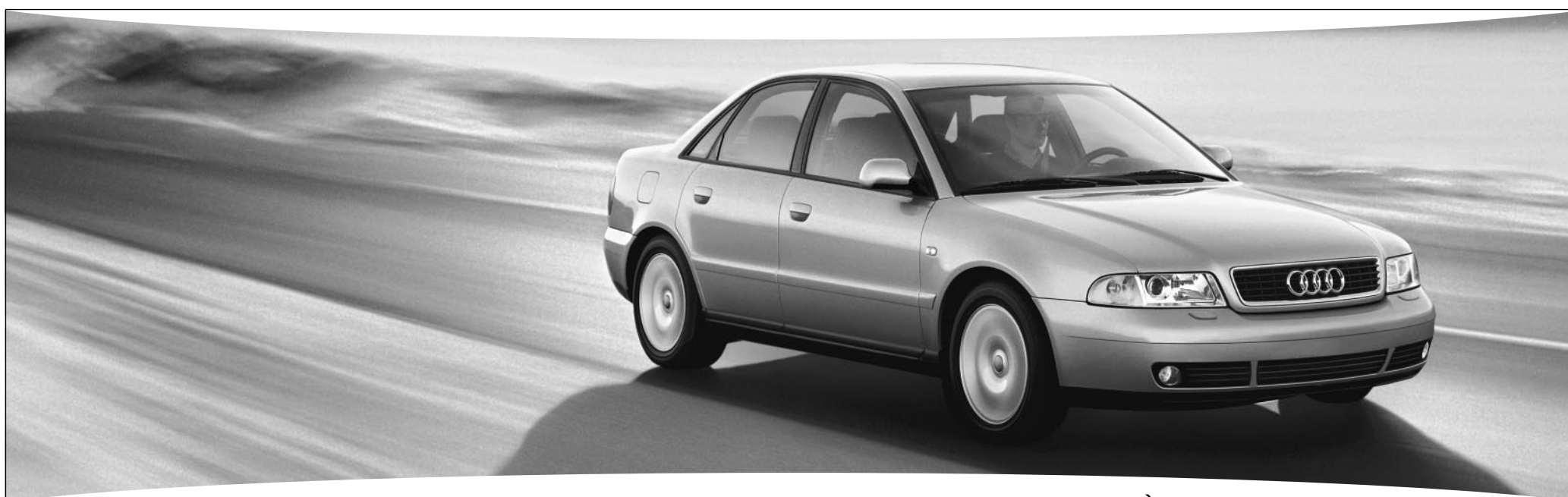
« Comment une personnalité qui vient faire en France la promotion de ses écrits, sans que son programme ne prévoie aucune rencontre avec des officiers français, pourrait-elle être considérée comme effectuant une *mission officielle* ? » demande le journal *Le Monde*.

Toujours est-il que le général Nezzar, pour éviter le sort de Pinochet en Grande-Bretagne ou du militaire mauritanien Ely Ould Dah en France, rentrait précipitamment en Algérie hier matin sans être le moindre incommode par les autorités françaises.

Soulignant qu'« aucun obstacle juridique ne s'opposait à son arrestation en France », la FIDH (Fédération internationale des droits de l'homme) a « déploré qu'aucune mesure conservatoire n'ait été prise pour prévenir la fuite prévisible du général ».

Les avocats des plaignants ont estimé qu'il est grand temps que les responsables politiques français choisissent entre le cynisme de la *realpolitik* et l'universalité des droits qu'ils proclament dans les instances internationales.

En Kabylie entre-temps, la police tuait trois jeunes par balles à El Kseur, et deux autres à Ifri Ouzelaguen et Ighzer Amokrane, atteints à la tête par des grenades lacrymogènes. Les blessés se comptaient par dizaines. Selon des journalistes rendus sur place, les émeutes étaient dirigées tant contre le mépris des autorités que pour l'identité amazighe et le droit au travail.



UN PRIX QUI FERA BATTRE VOTRE CŒUR À

100
km/h

La A4 1.8 T • Moteur turbocompressé de 1,8 litre et 170 ch • Technologie des 5 soupapes conçue pour la piste • Traction avant FrontTrak^{MC} ou légendaire traction intégrale quattro^{MD} • Transmission automatique à 5 vitesses avec système Tiptronic^{MD} en option • Suspension avant à quatre bras • Sentez-vous votre cœur s'emballer ?



AUTO STRASSE INC.
5905, autoroute Transcanadienne
Saint-Laurent QC
(514) 748-6961

AUTOMOBILES E. LAUZON
1384, boulevard Labelle
Blainville QC
(450) 430-1460

LES AUTOMOBILES NIQUET
1905, boulevard Sir Wilfrid Laurier
Saint-Bruno QC
(450) 653-1553

LES AUTOMOBILES POPULAR
5441, rue Saint-Hubert
Montréal QC
(514) 274-5471

PARK AVENUE VOLKSWAGEN AUDI
8805, boulevard Taschereau
Brossard QC
(450) 656-4811

Taux de
location-bail
4,9 %

L'Avantage Audi^{MS} : Services d'entretien périodique sans frais maintenant offerts pendant 4 ans ou 80 000 kilomètres.

Location de 469,11 \$ par mois pendant 36 mois; taxes, immatriculation, enregistrement et inspection de prélivraison en sus. Acompte de 4 550 \$ ou échange équivalent, dépôt de garantie remboursable de 520 \$ et première mensualité de 469,11 \$ requis. Montant dû au début du bail : 5 539,11 \$. Bail fermé de 36 mois offert aux clients admissibles par Audi Finance chez les concessionnaires participants. Livraison au plus tard le 30 avril 2001. Taux calculé en fonction du PDSF de la Audi A4 quattro 1.8 T berline 2001 de 37 990 \$ avec transmission manuelle à 5 vitesses et des frais de livraison de 605 \$. Total des mensualités : 16 887,96 \$. Contribution du concessionnaire requise pouvant modifier la transaction finale négociée. Assurances et certaines responsabilités financières éventuelles en fin de bail assumées par le locataire. Frais de 0,20 \$/km pour le kilométrage supérieur à 20 000 km par an assumés par le locataire. Taux de location-bail calculé en fonction d'un taux d'intérêt annuel de 4,9 % pour 36 mois. Prix réels fixés par le concessionnaire. Demandez les détails au concessionnaire. « Audi », « quattro », « A4 » et l'emblème des quatre anneaux sont des marques déposées de AUDI AG. « FrontTrak » est une marque de commerce de AUDI AG. « Tiptronic » est une marque déposée de Dr. Ing. h. c. F. Porsche AG. « Avantage Audi » est une marque de service de Audi of America, Inc. © Audi Canada 2001. Pour en savoir plus sur Audi, composez le 1 800 367-AUDI ou visitez notre site Web, à l'adresse www.audi.com

FORUM

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS > Président du conseil d'administration

GUY CREVIER > Président et éditeur

MARCEL DESJARDINS > Vice-président et éditeur adjoint

YVES BELLEFLEUR > Directeur de l'information ALAIN DUBUC > Editorialiste en chef

George W. Bush : le test des 100 premiers jours

AGNÈS GRUDA
agruda@lapresse.ca

Rien ne va plus entre la Chine et l'administration Bush. Il y a un peu moins d'un mois, la collision entre un chasseur chinois et un avion-espion américain a provoqué des turbulences diplomatiques comme on n'en avait pas vu depuis longtemps entre les deux pays. L'onde de choc de cette crise commence à peine à se résorber que déjà Pékin et Washington remettent ça.

Cette fois, l'enjeu du litige, c'est Taiwan. Depuis qu'ils ont normalisé leurs relations avec la Chine, les États-Unis ont maintenu une attitude d'« ambiguïté stratégique » à l'égard de Taiwan. L'ancien traité de défense mutuelle a été mis au rancart. Mais cela ne signifiait pas que Taiwan serait abandonnée à son sort.

Pour se protéger contre son puissant voisin, le gouvernement taiwanais peut s'approvisionner en armes aux États-Unis. Chaque année, le gouvernement américain décide quelles armes au juste il consentira à vendre Taiwan. S'il est trop généreux, les Taiwanais y liront un appui tacite à leur désir d'indépendance. Si l'arsenal est trop faible, c'est à Pékin qu'on se frottera les mains en pensant que l'annexion de Taiwan est dans la poche.

On le voit, l'opération est délicate. Et l'ambiguïté de la politique américaine reflète, en fait, l'ambiguïté du statut de Taiwan. Mais George W. Bush, lui, aime les choses claires. Non seulement a-t-il mis sur la table un « kit » militaire bien plus intéressant que ce à quoi Taiwan avait eu droit dans le passé, mais en plus, interviewé sur les ondes du réseau ABC, il s'est engagé à donner à Taiwan tout le soutien militaire nécessaire en cas d'agression chinoise.

La Maison-Blanche a promis de vendre à Taiwan huit sous-marins propulsés au diesel. Ce geste tranche avec la politique des administrations précédentes qui considéraient ces sous-marins comme des armes offensives plus que défensives. Même si la Chine a elle aussi augmenté ses forces navales dans la région, même si le *New York Times* a jugé que le nouveau kit militaire proposé à Taiwan est somme toute équilibré, cette nouvelle ouverture n'en marque pas moins un virage.

Mais la déclaration de M. Bush dans l'entrevue à ABC a une portée encore plus grande. M. Bush veut-il donc ressusciter l'ancien traité d'assistance militaire ? Ou bien ne se rend-il pas trop compte de ce qu'il dit ? Le gouvernement chinois, qui avait déjà été ulcéré par l'affaire de l'avion-espion, a profité de l'occasion pour dénoncer une fois de plus l'attitude de Washington. La ministre chinoise des Affaires étrangères a averti le gouvernement américain qu'il s'engageait sur un « chemin dangereux ». Et des observateurs de la politique chinoise font remarquer que Pékin fait face à des pressions intérieures pour jouer la carte nationaliste et se montrer plus agressive face à l'administration Bush. Tout est en place pour l'escalade...

Pendant que le bras de fer diplomatique se poursuit, la question reste ouverte : le président Bush a-t-il délibérément adopté une attitude plus belliqueuse face Pékin ? Si oui, pourquoi ? Que cherche-t-il ? Ou bien avons-nous assisté à une nouvelle démonstration de maladresse et d'inexpérience ?

Ces deux scénarios sont également inquiétants. Et ils le sont d'autant plus que ce n'est pas la première fois, depuis son arrivée au pouvoir, que George W. Bush montre qu'il a sa façon à lui de régler les problèmes du monde. Depuis trois mois, en plus de s'être colleté avec la Chine, il s'est mis à

dos la Russie en expulsant une cinquantaine de ses diplomates. L'Europe lui en veut parce qu'il a renié ses engagements sur les gaz à effet de serre. Et parce que son style « guerre froide », qui a eu pour effet de stopper le processus de rapprochement entre la Corée du Sud et la Corée du Nord, tranche avec l'approche européenne.

Il existe une tradition, aux États-Unis, de décerner un premier bulletin au président 100 jours après son entrée en fonction. Cet anniversaire tombe dimanche. Et les médias ont déjà commencé à publier des analyses des 100 premières journées du règne de George W. Bush.

Qu'est-ce qui ressort, jusqu'à maintenant, de ce premier bilan ? Un sondage Gallup établit la cote de popularité présidentielle à 62 %. Mais selon le magazine *Newsweek*, la proportion d'Américains satisfaits de M. Bush tourne autour de 57 %.

Si c'est le cas, c'est à peine mieux que le taux de popularité dont jouissait Bill Clinton au moment où il passait le cap des 100 premières journées de présidence. À l'époque, on disait qu'il s'agissait de la plus faible cote présidentielle à avoir été enregistrée en quatre décennies. Les présidents américains ne peuvent-ils donc plus compter sur une lune de miel avec leurs électeurs ? Ce déshantement relatif constitue un phénomène en soi. Il n'en demeure pas moins qu'avec ce premier bulletin, Dubya n'a rien à envier à son prédécesseur.

Il est intéressant de noter que c'est sa politique étrangère, qui a pourtant été marquée par des décisions pour le moins controversées, qui lui vaut le plus d'appuis. Par exemple, 69 % de la population approuve la manière dont le président a réagi dans la crise de l'avion-espion ! Selon le même sondage, sa performance générale sur la scène internationale est perçue favorablement par 55 % des Américains.

Dès qu'il est question de ses politiques nationales, les appuis s'effritent. Un peu moins de 50 % des gens soutiennent la politique fiscale du président, qui promet des baisses d'impôt draconiennes. À

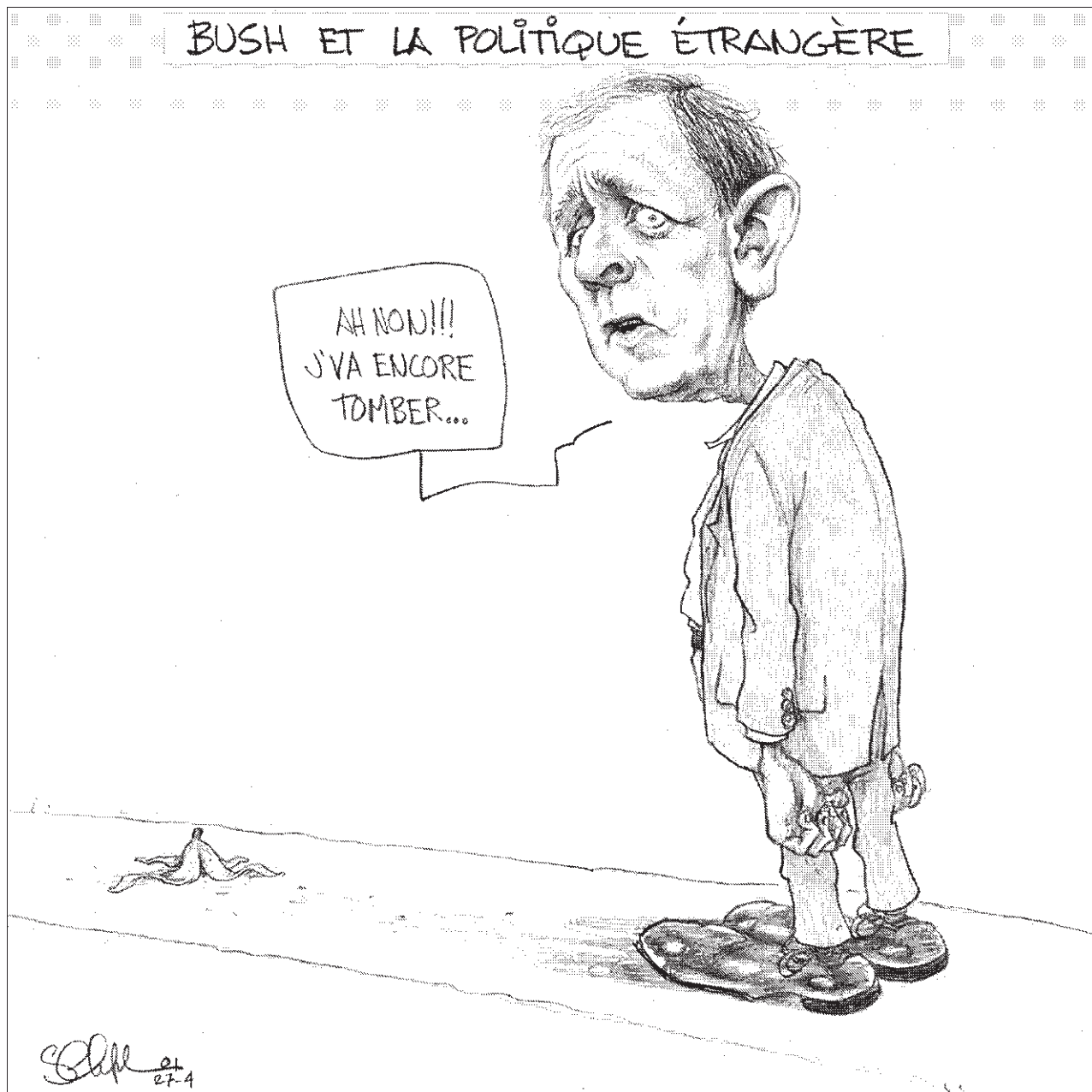
peine 43 % appuient son premier budget.

Mais ce sont ses reculs sur le front de la protection de l'environnement qui ont le plus écorché l'image du président. Il y a un mois, l'administration Bush a décidé de suspendre une politique adoptée sous Bill Clinton qui réduisait le taux d'arsenic autorisé dans l'eau potable. Ce n'était pas la première fois que la nouvelle administration revenait ainsi sur des engagements environnementaux pris par ses prédécesseurs.

Mais la combinaison des mots « arsenic » et « eau potable », ça frappe l'imagination. Non seulement le président a-t-il dû revenir sur sa décision, mais il a mené une offensive générale sur le front de l'environnement dans le cadre de ce que les commentateurs ont qualifié de « semaine verte ».

M. Bush devra aussi reculer sur d'autres fronts. Cette semaine, il a reconnu qu'il ne pourra pas couper les impôts autant qu'il le voudrait. George W. Bush avait promis en campagne électorale des compressions fiscales de 1600 milliards en 10 ans. C'était la pièce centrale de sa politique économique. Mais ce projet n'a aucune chance d'être approuvé par le Sénat.

George W. Bush est un conservateur, un vrai. Mais le jeu de la politique intérieure l'oblige à assouplir ses politiques. En politique étrangère, c'est autre chose. Ce mécanisme de régulation automatique ne fonctionne pas. Les politiques belliqueuses de M. Bush ne se heurtent contre aucun mur de résistance. Il semble avoir le champ libre. Et ce n'est très rassurant.



Serge.Chapleau@lapresse.ca

Droits réservés

LA BOÎTE AUX LETTRES

Une trahison pour les contribuables

L'EMBAUCHE DE 6500 nouveaux fonctionnaires par le gouvernement québécois constitue une véritable trahison pour les contribuables. En effet ces nouveaux fonctionnaires, quels que soient leurs talents, ne pourront être performants dans le lourd et rigide appareil gouvernemental.

Une réforme sérieuse de l'hyperbureaucratie québécoise permettrait d'éliminer des dizaines de milliers de postes inutiles, d'augmenter la productivité, de baisser la dette et le fardeau fiscal et de relancer le secteur privé, principal créateur d'emplois ; il s'en suivrait une baisse du chômage et de la pauvreté, ainsi qu'une augmentation du niveau de vie des Québécois.

Le principal obstacle à une telle réforme est qu'elle demande du courage. Au Québec, il semble que, malheureusement, on préfère transférer les décisions difficiles à la prochaine génération tout en la condamnant à payer plus de taxes et d'impôt pour des services égaux ou inférieurs et ainsi maintenir un niveau de vie plus bas qu'ailleurs en Amérique du Nord.

M. LABRIE

Étonnement et indignation

JE TIENS PAR la présente à exprimer mon étonnement et mon indignation à la suite de la lecture de l'article paru en une du cahier économique de *La Presse*, le 24 avril, sous les signatures des journalistes Sylvia Galipeau et Ariane Krol et dont le titre était « Cure d'amaigrissement dans les filiales de Quebecor ». Dans le troisième paragraphe de cet article, vos journalistes ont eu recours à de la pure xénophobie en tentant de ri-

diculiser le président et chef de la direction de Nurun, M. Jacques-Hervé Roubert, en lui attribuant la citation suivante : « Nous avons dû faire ces réductions à Coebec Citi... », pour ensuite enchaîner en disant que M. Roubert était « tout frais venu de France ».

Cette tentative manifeste de ridiculiser ce professionnel d'un exceptionnel talent et que nous sommes fiers de compter parmi nos cadres supérieurs, constitue un procédé inacceptable qui, franchement, nous étonne de la part d'un quotidien de l'importance de *La Presse*. Tourner en ridicule une personne sur la base de son origine ethnique n'est pas acceptable et je suis convaincu que vous en conviendrez avec moi. Je vous demande donc de publier des excuses à M. Roubert et de prendre les mesures nécessaires pour que ce type de comportement soit banni de vos pages.

LUC LAVOIE
vice-président exécutif,
affaires corporatives
Quebecor inc.

Un brin d'humour

Il ne faut tout de même pas prendre un brin d'humour pour de la xénophobie. Merci de lire *La Presse*.

MARCEL DESJARDINS
éditeur-adjoint
La Presse

Les vrais héros

DANS UN ARTICLE paru dans *La Presse*, du 11 avril dernier, intitulé : « En 20 ans, Mira a su se rendre indispensable », le journaliste Denis Lavoie a su résumer avec justesse les moments forts de la courte histoire de la fondation Mira. Au nom des utilisateurs de chiens Mira, de nos partenaires et de notre personnel, bravo et merci !

Par ailleurs, le paragraphe

d'ouverture du texte de M. Lavoie se lisait comme suit : « Des enfants aveugles peuvent aller à l'école comme les autres enfants, sans être vus comme une « brebis galeuse » (à cause de leur canne blanche faisant le vide autour d'eux), grâce aux chiens-guides que leur fournit la fondation Mira ». Nous tenons à préciser que le terme « brebis galeuse » n'est pas de nous, mais du journaliste de *La Presse*. C'est un terme que nous n'utiliserions jamais chez Mira.

Chez nous, les vrais héros ne sont pas les chiens, mais bien les personnes qui les utilisent et qu'importe l'outil de déplacement choisi, la canne ou le chien, ces gens sont pour nous des modèles de détermination et de dépassement. Nous nous excusons des émois causés par ce malentendu.

PIERRE NOISEUX
directeur des communications
Fondation Mira

À ce point en mal de sensations fortes !

LA NOUVELLE voulant que l'Américain Dennis Tito aurait accepté de payer 20 millions de dollars à l'Agence spatiale russe « pour réaliser son rêve d'enfant » et voyager dans l'espace, m'a profondément dégoûtée. Combien d'enfants dans le monde, ou moult endroits tout près de chez M. Tito, pourraient réaliser des rêves plus modestes comme manger, se vêtir, s'instruire ou tout juste rester en vie... avec une telle somme ?

BERNARD-SIMON LECLERC
Joliette

VOUS VOULEZ NOUS ÉCRIRE ?
Adresse électronique :
edito@lapresse.ca



Un prix folklorique pour le sirop d'érable

AU QUÉBEC, la production acéricole est considérée comme un « hobby » par plusieurs intervenants de l'UPA. Le prix proposé de 1,88 \$/livre dans la proposition de la convention 2001 en fait foi. Pourquoi ne pas nous laisser le droit de couper les érables ? Ce serait une façon d'éviter la faillite de plusieurs acériculteurs qui espéraient vivre de cette production.

Étant donné que nous devrions brader notre sirop d'érable et l'absence de délai de paiement de la part de nos acheteurs de vrac, il est impensable de vivre de cette production tant que la concertation ne règne pas entre tous les intervenants.

Avant de nous imposer de nouvelles règles (style agence de vente), il faudrait mettre de l'ordre dans cette industrie et parler le même langage.

Nous pourrions enfin développer la mise en marché de ce merveilleux produit et faire savourer aux consommateurs les différentes saveurs de ce nectar.

MARYSE GUAY
Saint-Patrice de Beauvillage

FORUM

Cuba seule responsable

Le pays de Fidel Castro n'était pas invité au Sommet des Amériques mais cela ne l'a pas empêché de faire parler de lui et de passer son message de victime et martyr

VICTOR MOZO

Citoyen canadien d'origine cubaine, l'auteur est traducteur et interprète français-espagnol. Il a travaillé comme interprète au forum agraire du Sommet des Peuples, à Québec, les 17 et 18 avril derniers.

Cuba n'était pas invitée au Sommet des Amériques mais cela ne l'a pas empêché de faire parler d'elle et de passer son message de victime et martyr par le biais du Sommet des Peuples qui s'est tenu aussi dans la ville de Québec.

Interprète officiel français-espagnol pour le forum agraire du Sommet des Peuples, j'ai pu constater que cette rencontre constituait un beau geste de démocratie où tous sans distinction avaient la possibilité d'exprimer des points de vue qui à la longue feront peut-être réfléchir nos dirigeants politiques. J'ai vu à quel point il est nécessaire dans notre société d'écouter une autre voix que celle de nos gouvernants.

Mais j'ai constaté aussi à quel point la révolution cubaine exerce un pouvoir d'attraction : on a proposé d'organiser des semaines de solidarité avec Cuba, d'y tenir un forum sur l'alimentation dans ce pays. Un fermier canadien citait même Cuba en exemple pour son agriculture sans pesticides... Moi, j'écoutais et je traduais fidèlement. La réflexion est venue après, je la partage avec vous maintenant.

Beaucoup voient encore dans la révolution cubaine, et son leader Fidel Castro, un modèle à suivre. Le problème est que ces gens regardent avec des yeux de chiens, car quarante-deux ans à répéter le même discours, à suivre la même ligne politique rigide, à limiter la participation du peuple à un mirage de propagande pour l'extérieur ne fait pas vraiment de Cuba un exemple à suivre.

À Québec, des gens de tous les horizons pouvaient discuter et critiquer la mondialisation en toute liberté sans être dérangés. À Cuba faire partie d'un petit groupe de trois ou quatre personnes est déjà considéré comme un délit. Évidemment, les inconditionnels vous rétorqueront que les Cubains peuvent se réunir et parler librement quand ils vont prendre l'autobus ou quand ils sont dans leurs maisons. Et puis, il y a l'impérialisme, les méchants Américains, l'embargo — qu'ils convertissent en blocus pour faire plus dramatique.

Il n'y a pire aveugle que celui qui ne veut pas voir. Certaines personnes vivent dans l'illusion de l'homme nouveau à la Castro et refusent de jeter un regard sur les 42 ans de négligence dont ont souffert les Cubains à cause d'une lutte armée qui n'a rien arrangé et qui a surtout causé beaucoup de deuil en Amérique Latine. Je n'invente rien, Castro



Dans les pages internationales de *Granma* (photo ci-dessous), le très officiel quotidien de Cuba, édition du 23 avril, on pouvait lire, à propos du Sommet des Amériques : « Cuando los derechos humanos son reprimidos brutalmente » (Quand les droits humains sont brutalement réprimés), accompagné d'une photo où l'on voit un manifestant arborant un drapeau cubain et faisant le signe de la victoire avec ses doigts.



lui-même l'a dit. Il a pensé, organisé et mis à exécution la guérilla en Amérique Latine et en Afrique. Les résultats, même si certains les mettent de côté question d'arranger l'his-

toire à leur convenance, nous les connaissons tous : la guerre en Amérique Latine n'a profité à personne.

Quel exemple de gestion administrative peut donner Cuba à d'autres pays de l'hémisphère ? Un pays qui, durant la glorieuse époque de l'Union soviétique, a reçu des milliards de dollars en aide mais qui a été à peine capable de garantir le minimum à ses citoyens. Pourquoi ce gouvernement si intelligent et si exemplaire n'a-t-il pu prévenir la dégringolade du grand ours soviétique ? La réponse est simple : la révolution était devenue dépendante d'une vache à lait qui, croyait-elle, la nourrirait toujours. Et les milliards donnés ? Eh bien, ils ont été changés en armes pour faire d'autres révolutions et les autres révolutions sont parties en fumée parfois dévastatrice. Mais beaucoup n'apprendront, ou ne voudront pas apprendre, jamais. Ils continueront plus à croire à la castrocratie qu'à la démocratie.

Dans les pages internationales de *Granma*, le très officiel quotidien de Cuba, édition du 23 avril, on pouvait lire, à propos du Sommet des Amériques, le titre suivant : « Cuando los derechos humanos son reprimidos brutalmente » (Quand les droits humains sont brutalement réprimés), accompagné d'une photo où l'on voit un manifestant arborant un drapeau cubain et faisant le signe de la victoire avec ses doigts.

Évidemment, si Cuba avait organisé un tel Sommet, elle n'aurait jamais eu de problèmes avec les manifestants, puisqu'il n'y aurait pas eu d'opposants. Là-bas, on fait bien mieux qu'ici : ceux et celles qui osent manifester leur opposition, on ne les laisse pas sortir de la maison, tout simplement, les gardiens de la révolution en prennent soin. Alors, même si la révolution est grande et appuyée paraît-il sans réserve par son peuple, elle fera taire l'opposition des groupuscules, sans même avoir besoin de lancer des gaz lacrymogènes ou de se livrer au matraquage en public. La révolution n'a jamais torturé, jamais brimé les droits. La révolution est sainte, pure, sans taches, parfaite. Dans les réunions officielles, tout le monde dit toujours oui, jamais de non, jamais d'abstentions. Pourtant, *l'homus cubanus* est fatigué d'être parfait et veut aller voir ailleurs l'imperfection.

Certains Latino-Américains devraient expérimenter la perfection à la Cubaine, celle qu'on vante dans la propagande — la santé et

l'éducation pour tous — et qui tait ses propres manques, peut-être changeraient-ils d'avis. Mais je ne leur souhaite pas. Le chemin à suivre n'est pas celui-là.

L'autre chemin serait de regarder d'un peu plus près ce qui se passe dans vos propres pays au lieu de chercher l'ennemi à l'extérieur. Il faut résister à l'arrogante ingérence des Américains mais sans oublier qu'ils ne sont pas les seuls à convoiter vos richesses. Il faut d'abord lutter, toujours démocratiquement et pacifiquement, contre ceux, chez vous, qui ouvrent grandes les portes au sacage en retour de l'argent de la corruption. Mais il ne faut pas suivre l'exemple de Cuba qui continue de promettre des lendemains meilleurs sans faire ses preuves, qui critique la dollarisation mais qui est le pays le plus dollarisé de l'hémisphère. À tel point que la monnaie américaine est la seule qui procure un espoir aux citoyens qui peuvent s'en procurer et des maux de têtes à ceux qui ne le peuvent pas.

Le Sommet des Amériques n'est pas la perfection, il ne nous mènera pas tout de suite à un monde meilleur. Mais une politique qui brime les droits, rigide, basée sur la pensée obsolète d'un homme qui croit détenir à lui seul la solution aux problèmes de l'Amérique Latine et des Caraïbes n'est pas non plus un exemple à suivre. Il vaut mieux avancer à petits pas et non avec les armes ni l'oppression. Personne n'aurait pu penser, il y a à peine deux ans, que le tout-puissant général Pinochet subirait la défaite d'être accusé.

L'Amérique Latine prend le chemin de la démocratie. Une démocratie qui n'est pas parfaite mais qui éloigne de plus en plus l'ombre des dictatures militaires. C'est déjà tout un pas.

Espérons que Cuba puisse assister au prochain Sommet. À Québec, c'est elle qui s'est exclue. Cuba doit régler la situation des droits humains et arrêter de les interpréter à sa façon. La langue de bois, les insultes proférées à droite et à gauche contre d'autres pays de l'hémisphère n'arrangeront rien. Ce n'est pas en justifiant l'oppression ni en accusant les autres pays de violer, eux aussi, les droits humains qu'elle va régler son problème. Seule une véritable ouverture et une volonté ferme de changement lui permettront de s'intégrer aux autres sommets et ce sera pour le bénéfice de tous les Cubains et de tous ceux qui aiment Cuba.

Seule une véritable ouverture et une volonté ferme de changement permettront à Cuba de s'intégrer aux autres sommets et ce sera pour le bénéfice de tous les Cubains et de tous ceux qui aiment Cuba.

Pour améliorer les prévisions des sondages électoraux au Québec

MAURICE PINARD

L'auteur est professeur émérite au département de sociologie de l'Université McGill et associé au Centre de recherche et d'information sur le Canada.

Lorsque dans les sondages on demande aux répondants leur intention de vote, un certain nombre ne la révèlent pas, se déclarant indécis, refusant de répondre ou disant qu'ils annuleraient leur vote ou n'iraient pas voter. Ces répondants sont décrits comme discrets. Souvent les rapports des sondages présentent les intentions de vote en redistribuant ces discrets de façon proportionnelle aux réponses de ceux qui ont révélé leur choix. Ce faisant, on assume que les discrets appuieraient les divers partis dans des proportions identiques à celles des répondants qui ont révélé leur choix.

C'est là cependant un postulat discutable, particulièrement au Québec. Les analyses indiquent qu'une répartition proportionnelle des discrets tend souvent à surévaluer le vote pour le Parti québécois (et les tiers partis) et toujours à sous-évaluer le vote pour le Parti libéral du Québec. Dans le cas du PQ, la surévaluation s'est produite surtout lorsqu'il se dirigeait vers la victoire, alors que les appuis au PLQ ont été sous-évalués à chaque

élection depuis 1970. Cette tendance s'est manifestée de façon particulièrement prononcée lors de l'élection de 1998. Alors qu'en moyenne, après une répartition proportionnelle des discrets, les derniers sondages prévoyaient des appuis au PQ de 48 %, il n'en reçut que 43 %. Inversement, le vote prévu pour le PLQ n'était que de 38 %, mais fut de fait de 44 %. Les sondages furent par ailleurs assez justes dans le cas de l'Action démocratique du Québec, avec un vote prévu de 13 % et un vote réel de 12 %. Face à de telles erreurs, il incombe aux sondeurs de réexaminer leurs façons de faire.

En particulier, est-il possible de procéder à une répartition des discrets plus adéquate, menant à de meilleures prévisions du vote réel ? Pour y arriver, il fut entre autres proposé de répartir les discrets en en attribuant une forte majorité au PLQ, soit 60 %, et seulement 30 % au PQ et 10 % à l'ADQ. Dans les mêmes sondages, ceci donnait en

moyenne, en 1998, 46 % au PQ, 40 % au PLQ et 12 % à l'ADQ, ce qui constituait une correction bien insuffisante. D'où la surprise générale face aux résultats de l'élection. De fait, pour arriver à des prévisions justes lors de cette élection, il aurait fallu donner en moyenne pas moins de 91 % des discrets aux libéraux et moins de 3 % au PQ.

Il est possible, croyons-nous, de faire mieux, même si on ne peut être assuré à coup sûr de prévisions justes. Deux méthodes, idéalement combinées, peuvent être utilisées, quoique la première, selon nos analyses, s'avère la plus importante.

Pour ce qui est de celle-ci, il faut lors du sondage rendre très présents à la conscience des répondants, surtout les moins politisés, tout le contexte et tous les enjeux qui ultimement influenceront leur choix définitif d'un parti, comme, entre autres, leur degré de satisfaction à l'égard du gouvernement, leurs options constitutionnelles ainsi que les coûts et bénéfices anticipés pour chacune, leur attachement au Canada et au Québec, leurs griefs, etc. L'idée générale, c'est de les rendre le plus conscients possible de toutes les dispositions positives et négatives qui finalement s'activeront et détermineront leur choix le jour du scrutin. Mentionnons qu'il est encore difficile d'établir le nombre minimum d'éléments qu'il faut couvrir pour arriver à cette fin, mais que les éléments de réticences, parce que moins conscients, semblent plus importants.

Notre expérience indique qu'on peut ainsi réduire la surestimation des appuis au PQ (et à son option), qui découle largement des réticences mêmes envers cette option, et la sous-estimation des appuis au PLQ. Ainsi, en octobre 1998, le sondage annuel du Centre de recherche et d'information sur le Canada (CRIC), dont les entrevues furent faites par CROP, était ainsi construit et obtenait comme intentions de vote, avant répartition des discrets, 6 % de plus pour le PLQ qu'un autre sondage CROP pour les médias fait au

même moment, soit 40 % dans le premier sondage contre 34 % dans le second ; le premier obtenait aussi 2 % de moins pour le Parti québécois, soit 37 % contre 39 %. En même temps, la proportion des discrets était réduite de 3 % dans le sondage du CRIC. Notre analyse indique que ce sondage, fait juste avant la campagne électorale de 1998, aurait obtenu une meilleure prévision du vote que les sondages de fin de campagne décrits précédemment, s'il avait été fait au même moment que ces derniers. Des expériences faites selon cette méthode dans le passé ont mené aux mêmes conclusions.

Quant à la deuxième méthode, les prévisions peuvent être rendues plus justes encore par l'analyse des répondants qui demeurent discrets même après l'utilisation de la première méthode. Il s'agit alors d'examiner leurs réponses à une ou plusieurs autres questions du sondage et à présenter une ou plusieurs hypothèses sur leur choix éventuel. Ainsi, lors du récent sondage annuel du CRIC, en octobre 2000, nous obtenions encore une fois, après répartition proportionnelle, des appuis moins favorables au PQ (43 %) que le CROP-Express fait le même mois (46 %) ; pour le PLQ, les proportions étaient de 42 % et 41 %, respectivement. Dans le sondage du CRIC, cela plaçait ces partis nez à nez, alors que dans le CROP-Express, le PQ avait 5 points d'avance. Mais il y avait encore 16 % de discrets dans le sondage du CRIC. Comment les répartir, puisque la proportionnelle semble encore demeurer inadéquate ?

L'analyse de ce sondage révèle que ces discrets manifestaient, comme d'habitude dans les sondages, beaucoup de traits caractéristiques des supporters libéraux. Une question demandait pour la première fois aux répondants s'ils se sentaient très, assez, peu ou pas du tout attirés par le Parti québécois. Or 70 % des discrets se dirent peu ou pas du tout attirés par ce parti et seulement 16 %, très ou assez attirés. (Pour l'ensemble des répondants, les proportions étaient de 61 % et 36 %, respectivement.) De plus, les

discrets étaient beaucoup plus partisans du NON (56 %) que du OUI (14 %). Une répartition possible consiste donc à allouer ces discrets aux partis sur la base de leurs réponses à l'une ou l'autre de ces questions. (Leurs réponses à d'autres questions fortement reliées au vote, telle la satisfaction à l'égard du gouvernement, pourraient aussi s'avérer utiles.)

Dans ce cas-ci, en ce qui concerne l'attrait pour le PQ, nous avons alloué à ce parti les discrets qui y étaient attirés et nous avons partagé ceux qui n'y étaient pas attirés entre le PLQ et l'ADQ, allouant à ce dernier parti l'équivalent du prorata (en se basant sur une analyse des deux dernières élections) et les autres au PLQ ; finalement il est plus difficile de répartir les discrets demeurés aussi sans réponse sur la question de l'attrait ; nous les avons ici alloués pour un tiers au PQ et pour deux tiers au PLQ. Cette répartition donna 46 % des intentions de vote aux libéraux, 40 % au PQ, 13 % à l'ADQ et 1 % aux autres partis. Une répartition assez semblable sur la base des intentions de vote référendaires produisit exactement les mêmes résultats. Il est particulièrement intéressant de noter que si la répartition selon les intentions de vote référendaires avait été appliquée aux résultats du sondage ajusté du CRIC de 1998, elle aurait permis de prévoir exactement les votes du PLQ et du PQ lors de cette élection.

Si les données utilisées selon la deuxième méthode sont adéquates — ce que seuls d'autres tests au moment d'élections pourront démontrer, — il s'ensuit qu'en octobre dernier, le PLQ devançait le PQ par 6 points, ce qui constitue 5 points de plus que ce que suggérait le CROP-Express du même mois, quand ajusté seulement selon la méthode 60 %-30 %-10 % mentionnée plus haut.

Pour terminer, mentionnons que le recours aux méthodes décrites pourrait s'avérer plus important pour prévoir le vote pour le PQ lorsque ce parti est populaire et se dirige vers la victoire, car ses appuis sont alors généralement surestimés. Par ailleurs nos analyses indiquent que dans le cas contraire, une répartition proportionnelle des discrets pourrait s'avérer adéquate pour le PQ. Il reste cependant que, depuis 1970, une telle répartition a toujours sous-évalué les appuis au PLQ, d'où l'importance dans ce cas des méthodes suggérées.



Maurice Pinard

Une répartition proportionnelle des discrets tend souvent à surévaluer le vote pour le Parti québécois (et les tiers partis) et toujours à sous-évaluer le vote pour le Parti libéral du Québec.

Annan propose aux États africains de créer un fonds de plusieurs milliards pour lutter contre le sida

d'après AFP

ABUJA — Le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a proposé hier aux chefs d'État africains, réunis au sommet d'Abuja pour discuter du sida et des autres pandémies qui ravagent le continent noir, la création d'un « fonds global » de lutte de plusieurs milliards de dollars.

« Le monde dans son ensemble devrait dépenser entre 7 à 10 milliards de dollars (US) dans la lutte contre le sida. Cela paraît beaucoup et c'est beaucoup, mais ce n'est pas impossible lorsque l'on sait que cela représente juste un peu plus de 1 % du montant global des dépenses militaires », a-t-il affirmé.

« Ce fonds doit être structuré pour que nous soyons sûrs qu'il réponde aux besoins des pays et des personnes affectées. Il doit pouvoir compter sur les conseils des meilleurs experts dans le monde, qu'ils se trouvent au sein de l'ONU, dans la société civile ou parmi les personnes vivant avec le sida », a-t-il précisé.

« J'entend poursuivre cette idée avec toutes les personnes concernées durant les prochaines semaines et j'espère que dans un futur proche ce fonds sera en place », a-t-il poursuivi.

Annan a précisé plus tard au cours d'une conférence de presse que « les principaux donateurs et les pays développés ont un rôle

à jouer » dans la mise en place de ce fonds qui devra être financé par des fondations privées, des individus et des gouvernements pour être durable sur le long terme.

Selon lui, il devrait y avoir un engagement des gouvernements donateurs avant la prochaine session de l'ONU à la fin de juin.

Le sommet se termine aujourd'hui par l'adoption d'une déclaration dite d'Abuja et un programme d'action commun de lutte contre le sida.

La directrice de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), Gro Harlem Brundtland, a déclaré que « 0,04 % du PNB des nations industrialisées est suffisant pour combattre le sida. Aujourd'hui, ces pays ne dépensent que 0,02 % à cette fin ».

Découvreur au début des années 80 du virus du sida, le professeur Luc Montagnier soutient la proposition onusienne d'un fonds global, mais souligne « qu'il est nécessaire que les gouvernements africains s'engagent et se mobilisent pour développer des réseaux de distribution des médicaments ».

« Le fonds pourrait acheter les médicaments au plus bas prix et les revendre encore moins cher à des pharmacies centrales dans les pays pour des distributions au plus proche des populations ».

Il a souhaité que soient également prises en compte « la formation des médecins sur le sida et l'administration des trithérapies ».

Japon: Koizumi forme un nouveau gouvernement rajeuni et féminisé

d'après AFP

TOKYO — Le nouveau premier ministre du Japon, Junichiro Koizumi, s'est engagé hier à mener son pays sur le chemin des réformes en nommant un gouvernement rajeuni et féminisé, au risque d'être accusé de populisme.

Avec un record de cinq femmes et trois personnalités de la société civile au gouvernement, Koizumi a innové et tenté de répondre aux attentes populaires qui l'ont porté au pouvoir. Sa priorité déclarée a été de « promouvoir ceux qui font preuve d'un grand enthousiasme pour mener avec détermination des réformes ».

Deux heures avant d'annoncer son gouvernement, l'atypique Koizumi avait été élu premier ministre à une large majorité par les parlementaires. Cette nomination était une formalité depuis son surprenant triomphe, mardi, dans la course pour la présidence du Parti libéral démocrate (PLD).

Koizumi a notamment répondu au désir de l'opinion en appelant Makiko Tanaka, la plus populaire des figures politiques de l'archipel, au gouvernement. À 57 ans, cette députée, réputée pour ses formules assassines sur les confrères politiques, devient la première femme à diriger la diplomatie japonaise.

Les autres ministères occupées par des femmes sont ceux de la Justice, de l'Éducation, de la Culture et des Sports, de la Construction et de l'Environnement.

Parmi les autres choix « populaires » de Koizumi figure le professeur d'université Heizo Takenaka, 50 ans, à la Politique économique. Avocat des réformes de fond, ce dernier s'est fait apprécier en expliquant avec clarté l'économie à la télévision.

Tournant le dos à la vieille classe du PLD, le premier ministre a également fait confiance à des « jeunes turcs » du parti, comme Nobuteru Ishihara, 44 ans, aux Réformes administratives ou Gen Nakatani, 43 ans, à la Défense.

Les marchés financiers ont en revanche été déçus par l'arrivée, au ministère des Finances, de Masajuro Shiokawa qui, à 79 ans, est à peine plus jeune que son prédécesseur Kii-chi Miyazawa, 81 ans. Le yen a piqué du nez à l'annonce de sa nomination, car « les investisseurs espéraient un jeune ministre », a indiqué Mitsuru Sahara, cambiste à la banque Sanwa.

La composition du gouvernement était attendue avec intérêt par les experts pour juger de la réelle volonté de Koizumi de rompre avec le système traditionnel, basé sur l'ancienneté et l'équilibre des clans. De fait, il n'a offert que deux sièges à la première faction du PLD, conduite par Ryutaro Hashimoto, qu'il avait largement battu à la course à la présidence.

« Pour M. Koizumi, la seule manière de réussir est de conserver sa forte popularité et de s'en servir pour asseoir son pouvoir au PLD », a estimé Gerald Curtis, spécialiste américain de la politique japonaise.